Sméag

Rapport d'activité 2008

LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2008 a été très riche dans la mise en oeuvre des actions pour notre Etablissement qui atteignait ses 25 ans d'existence.

Ce rapport annuel d'activité témoigne une fois de plus du volume d'activités des services de notre Etablissement dans les domaines de la gestion équilibrée de la ressource en eau et de la mise en valeur du patrimoine garonnais, à l'échelle locale mais aussi de notre bassin. Nous pouvons à cette occasion dresser un constat du travail important accompli par le Sméag, mais aussi prendre la mesure du chemin restant encore à parcourir pour améliorer la gestion coordonnée et solidaire de la Garonne.

J'ai souhaité que ce rapport 2008 soit à la fois plus synthétique en se concentrant sur le résultat de nos actions et la plue value apportée par le Sméag, et plus dynamique dans sa lecture en insérant des illustrations précisant le travail réalisé.

Je vous souhaite une bonne lecture, en restant à votre disposition ainsi que mes services pour toutes précisions sur nos activités.

Enfin c'est l'occasion pour moi de souligner qu'au-delà de ce bilan, l'information est toujours au coeur de nos préoccupations avec un site Internet *www.eptb-garonne.fr* qui complète sur de nombreux aspects la lecture de ce rapport.

Jean CAMBON

L'ACTIVITE DU SMEAG
a été structurée par des
ACTIONS PHARES

- Signature de la **convention de coopération pluriannuelle 2008-2012 pour le soutien d'étiage** de la Garonne entre le Sméag, Electricité de France, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Etat mobilisant un volume de 51 hm^3.

- **Le Comité de bassin** Adour-Garonne, réuni au mois de mai sur la question de la **sécurisation des étiages de la Garonne**, demande au Sméag et à l'Agence de l'eau de poursuivre les études opérationnelles devant constituer, dans un délai de deux ans, le dossier d'enquête publique pour le projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas. Il leur est également demandé de conduire et de soutenir la réalisation des études de faisabilité technique pour les projets complémentaires, sur la base des propositions du conseil général de la Haute-Garonne.

- **Verdict rendu par un arrêt de la Chambre correctionnelle de la Cour d'Appel** de Toulouse contre M. Serge Biechlin, directeur de l'usine AZF de Toulouse le jour de l'explosion du 21 septembre 2001.

- Participation à la semaine thématique de la **Tribune de l'eau à Saragosse** (Aragon) sur le thème "L'eau : ressource unique": interventions à deux tables rondes sur la gouvernance dans les bassins transfrontaliers.

- Pour la deuxième année consécutive, l'ensemble des acteurs impliqués dans la protection et la restauration des poissons migrateurs se sont retrouvé fin septembre à Couthures-sur-Garonne (47), pour **relâcher dans le fleuve 10 000 petits esturgeons** nés au cours de l'été dans la nursery du Cemagref.

- **Inauguration du chantier pilote de Gensac-sur-Garonne** au mois d'octobre. Réalisé par le Sméag avec le soutien financier de l'Europe et de l'Agence de l'eau, ce chantier vise à restaurer le fonctionnement du fleuve, ses milieux naturels et sa qualité paysagère.

- **Visite technique d'une délégation de la Confédération hydrographique de l'Ebre** en octobre pour connaître les actions de restauration des écosystèmes conduites par le Sméag sur la Garonne.

- Organisation du séminaire sur la biodiversité et la restauration des écosystèmes fluviaux à Pampelune (Navarre) en octobre, dans le cadre de la **clôture du projet Interreg Gire** : présentation par le Sméag de la démarche Natura 2000 et du chantier de Gensac-sur-Garonne.

- Les **lâchures de soutien d'étiage** démarrent, à raison de 10 puis 15 m^3/s (le 21 août) à destination de la Garonne en aval du Tarn. Elles ne s'interrompront que le 28 octobre 2008.

SOMMAIRE

- **Le mot du Président** - p1
- **Actions phares 2008** - p2
- **Sommaire** - p3

Chapitre 1
p 5-10

Le Sméag : pour une Garonne solidaire

1.1. Un fleuve, une structure - p6
- La Garonne, un vaste bassin hydrographique
- L'origine du Sméag
- Un périmètre d'intervention

1.2. Un cadre d'actions - p8
- Un rôle bien défini
- Des missions identifiées

Chapitre 2
p 11-16

Les activités du Sméag

2.1. Les règles statutaires - p12
- Une personnalité juridique
- Composition statutaire

2.2. La gestion et la programmation budgétaire - p14
- Composition du budget 2008
- Réalisations 2008

2.3. Les ressources humaines - p16

Chapitre 3
p 17-52

Les principales actions 2008

3.1. Les outils de planification - p18
- Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

3.2. La Garonne physique - p22
- Gestion des étiages de la Garonne
- Réduction des éclusées hydroélectriques
- Simulation d'une nappe de pollution sur la Garonne

3.3. La Garonne biologique - p32
- Animation migrateurs et suivi de la qualité des eaux de l'estuaire
- Mise en oeuvre du schéma directeur d'entretien du lit et des berges
- Programme d'actions coordonnées pour la valorisation des zones humides
- Les paysages garonnais
- Natura 2000 en Midi-Pyrénées et Aquitaine
- L'avenir du seuil de Beauregard à Agen

3.4. La coopération transfrontalière - p44
- La Garonne franco-espagnole
- Echanges d'expériences et de bonnes pratiques en Europe du sud

3.5. Les actions de communication - p52
- La communication générale
- Le système d'information géographique et la gestion des données

- **Lexique des abréviations** - p56

Chapitre 1

le Sméag : pour une Garonne Solidaire

Un fleuve, une structure

Un cadre d'action

UN FLEUVE, UNE STRUCTURE

1.1.1 – La Garonne : un vaste bassin hydrographique

La bonne gestion des cours d'eau se conduit dans le cadre de réflexions globales développées à l'échelle de bassins versants ou de territoires particuliers à enjeux forts.

Le bassin de la Garonne a une superficie de 29 500 km^2 (hors sous bassins du Tarn-Aveyron et du Lot) et intéresse 2,5 Mhab (dont 1,5 à Bordeaux et Toulouse).

Avec ses 525 km, la Garonne est le 3^e fleuve français par ses débits tout en étant le moins long.

Elle a un régime hydrographique dit complexe.

La Garonne en quelques chiffres

- 478 km en France
- 47 km en Val d'Aran, soit plus de 100 km de berges
- 2 pays : France et Espagne
- 4 départements français riverains et le Val d'Aran
- 217 communes riveraines en France dont cinq agglomérations principales : Saint-Gaudens, Toulouse, Agen, Marmande, et Bordeaux.

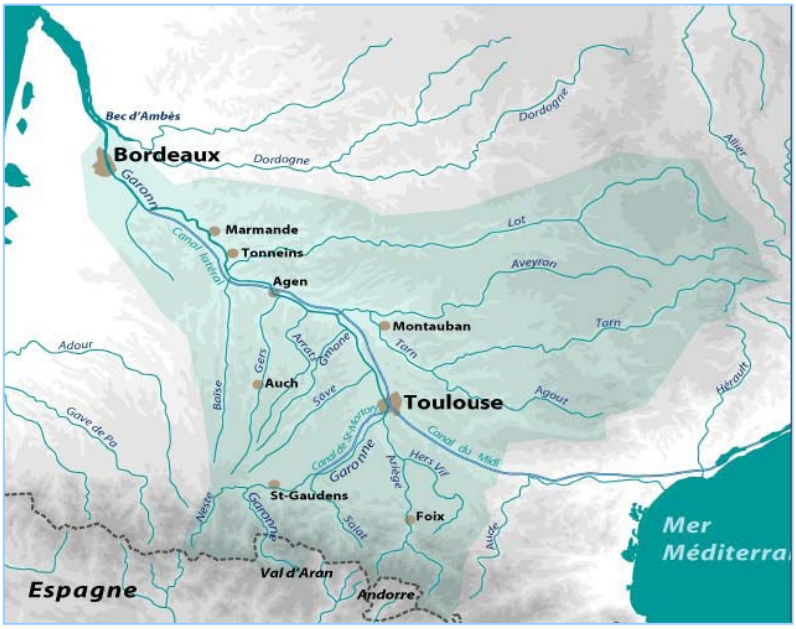

Le bassin versant de la Garonne

Trait d'union des systèmes hydrologiques des deux massifs montagneux, la Garonne, née pyrénéenne avec un régime pluvionival, voit ses écoulements fortement modifiés par les apports de ses affluents de régime pluvial océanique (Tarn et Lot issus du Massif central).

Dans la moyenne vallée, les affluents gascons en rive gauche ont des débits faibles, notamment en période d'étiage, qui sont compensés une bonne partie de l'année par les affluents en rive droite du Massif Central, comme le Tarn, l'Aveyron et le Lot.

Vers Agen les débits diminuent. A la fin de son cours, c'est le rythme de la marée qui s'impose. Le Tarn a une grande influence sur le fleuve. En effet, il draine un grand bassin et apporte beaucoup d'eau à la Garonne, accentuant ses crues, mais aussi en période d'étiage, aggravant à l'aval ceux de la Garonne.

1.1.2 – L'origine du Sméag

Il y a plus de 28 ans, des personnalités locales avaient attiré l'attention des pouvoirs publics sur la relation entre l'aménagement du fleuve et le développement économique. Une proposition de loi avait été déposée en prévoyant la création d'une Société nationale pour l'aménagement du bassin garonnais, qui fait référence à la Compagnie nationale du Rhône.

Une nouvelle approche du dossier de la Garonne a été entreprise depuis les années 1980. La mise en valeur du fleuve devant faire l'objet d'une démarche globale, le gouvernement confie à l'ingénieur général Ponton la préparation d'un "Programme d'aménagement et de protection de la Garonne", avec le concours des administrations concernées au niveau régional, départemental et du bassin (agriculture, équipement, industrie, santé, tourisme, jeunesse et sports, transports, environnement, Datar, Agence de bassin).
Après publication du projet en février 1981, le ministère de l'Environnement organise une consultation auprès des conseils généraux des quatre départements riverains de la Garonne et du comité de bassin.

Une "Commission fleuve Garonne" est alors créée par le comité de bassin pour étudier le programme. Présidée par Evelyne-Jean Baylet, vice-présidente du Conseil régional de Midi-Pyrénées, elle comprend des représentants des collectivités locales (villes et départements riverains), des usagers du fleuve (agriculteurs, industriels, associations de protection de la nature), des scientifiques (universitaires et chercheurs du CNRS) et des fonctionnaires des administrations intéressées. La commission tiendra trois séances plénières et une série de réunions sectorielles et six rapports techniques portant sur les différents aspects du programme sont ainsi élaborés.

En 1981, le comité de bassin adopte les six rapports techniques et recommande aux Conseils généraux et aux Conseils régionaux de constituer un Syndicat mixte à cette fin.

1.1.3 - Un périmètre d'intervention

➔ Une intervention dictée par des principes directeurs
Le Sméag intervient sur la zone d'influence de la Garonne.
Ses périmètres d'intervention se déclinent en fonction des sujets traités.

➔ Qui entraînent des réflexions à l'échelle de la Garonne
Plans généraux, schémas directeurs, mises en perspective d'actions locales, actions-tests, chantiers pilotes, appuis techniques et de maîtrise d'ouvrage d'actions globales.

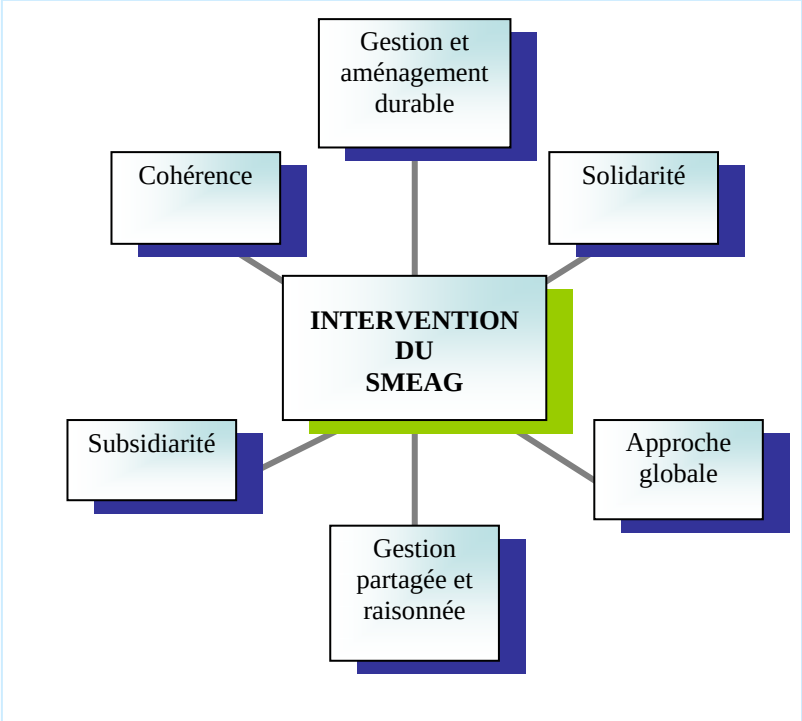

1.2 – UN CADRE D'ACTIONS

1.2.1 – Un rôle bien défini

Le Sméag vise à assurer une cohérence à l'échelle du bassin entre l'amont et l'aval et à concilier développement et préservation. C'est cette vision globale qui engage pour une grande part son action.

Sa compétence s'appuie sur son expertise technique et scientifique, ainsi que sur sa connaissance du territoire et des acteurs du bassin versant de la Garonne. En pratique, le Sméag anime, pilote ou participe à la réalisation de diagnostics, à l'élaboration de schémas et à la réalisation d'études à caractère stratégique.

Il intervient pour définir des programmes d'action à l'échelle de territoires interdépartementaux et interrégionaux. Il élabore les outils nécessaires à l'information et au suivi des différentes actions. Il réalise des travaux d'intérêt général à l'échelle du bassin afin de permettre une plus grande cohérence dans les actions d'aménagement des cours d'eau avec, à terme, une économie financière d'échelle.

La solidarité forte de bassin versant (amont ⇔ aval et à l'égard des grands affluents) peut se construire autour de quatre thématiques :

- la planification (Plan Garonne, SAGE Garonne, DCE…),
- la Garonne physique (plan de gestion d'étiages Garonne-Ariège, suivi de la propagation d'une nappe de pollution, …),
- la Garonne biologique (entretien des berges et zones humides, poissons migrateurs, Natura 2000, étude paysagère …),
- la coopération transfrontalière.

L'approche des questions liées à l'eau est complexe car elle implique un grand nombre d'acteurs et s'exerce de l'échelle européenne au cadre communal. Pour jouer pleinement son rôle, le Sméag assure un partenariat et une concertation indispensables avec ses financeurs, interlocuteurs techniques et institutionnels que sont :

- Les services de l'Etat et ses différents établissements publics (EDF notamment),
- L'Agence de l'eau Adour-Garonne et Agence catalane de l'eau,
- Les collectivités territoriales (Conseils généraux et régionaux, les communes, Communautés de communes, …la Généralité de Catalogne, le Conseil général du Val d'Aran, la Communauté autonome de Navarre),
- Les EPTB, notamment ceux du bassin Adour-Garonne,
- Les acteurs économiques et les associations de protection de la nature, fédérations de pêche et de chasse …

Le Sméag ne se substitue pas aux autres acteurs et porteurs d'enjeux, notamment ses collectivités membres.

1.2.2 – Des missions identifiées

Dans **l'article 2 de ses statuts**, le Sméag a pour mission de favoriser l'aménagement coordonné de la Garonne dans les domaines suivants :

- Amélioration du régime des eaux pour satisfaire aux différents besoins en eau sur les plans de la qualité et de la quantité,
- Protection contre les inondations,
- Promotion économique,
- Protection de son environnement.

Il peut réaliser ou faire réaliser toutes études utiles pour l'accomplissement de sa mission, en particulier pour la mise en œuvre du plan décennal d'aménagement et de protection de la Garonne, approuvé par le Comité interministériel de la qualité de la vie le 9 février 1982.

Il peut également réaliser ou faire réaliser la construction et l'exploitation d'ouvrages liés à l'aménagement hydraulique du Bassin de la Garonne.

Reconnu à l'origine comme étant l'acteur du soutien d'étiage, ses missions ont rapidement évolué pour une gestion globale et concertée du bassin versant.

Ainsi, le Sméag assure la promotion de l'aménagement coordonné de la Garonne, en préservant un équilibre entre la sauvegarde des écosystèmes, les activités économiques et le patrimoine paysager et culturel. Il agit pour instaurer une solidarité des hommes et des territoires tout en créant les conditions d'un aménagement durable de la Garonne.

Le Sméag intervient donc ainsi sur :

- La restauration et la protection des écosystèmes aquatiques, zones humides et paysages (diversité des milieux, des espèces et des paysages)
- L'amélioration du régime des eaux à l'étiage
- La protection qualitative et quantitative de la ressource en eau (assainissement, pratiques culturelles, impact industriel …)
- La restauration des axes « grands migrateurs » et les potentialités piscicoles
- Le soutien aux activités économiques et développement durable
- La restauration des phénomènes naturels de régulation et de dynamique fluviale et entretien coordonné du lit et des berges

Le site Internet du Sméag : www.eptb-garonne.fr est un moyen efficace pour avoir accès aux actions menées et aux publications du Sméag.

Page d'accueil du site Internet

Chapitre 2

Les activités du Sméag

Les règles statutaires

La gestion et la programmation budgetaires

Les ressources humaines

2.1 - LES RÈGLES STATUTAIRES

2.1.1 - Une personnalité juridique

Créé le 28 novembre 1983 par arrêté du Ministère de l'Intérieur, le Sméag est un **Syndicat mixte ouvert** ayant la caractéristique d'un **Établissement public territorial de bassin (EPTB).**
A ce titre, il est un acteur reconnu de la politique de l'eau aux côtés de l'Agence de l'eau et du comité de bassin Adour-Garonne.

Le Sméag est régi à la fois par le code général des collectivités territoriales (article L. 5721-2 et suivants) et le code de l'environnement.

Les EPTB sont, soit des Syndicats mixtes soit des Ententes interdépartementales.

Les EPTB travaillent à l'échelle du bassin versant et du sous bassin. Leurs domaines de compétence concernent principalement la gestion de l'eau :

- Plans de gestion sur les risques liés aux crues et gestion de la ressource en eau ;
- Développement de l'économie autour des voies d'eau.

La loi n° 2003-699 du 30/07/03 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages leur reconnaît un rôle pour faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin hydrographique, la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau.
La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 a élargi leurs fonctions à la préservation et à la gestion des zones humides.
La loi n° 2004-338 du 21/04/04 portant transposition de la DCE sur l'eau prévoit que les EPTB soient consultés pour avis sur les SDAGE et sur les SAGE.

2.1.2 - Composition statutaire

Comité syndical du 23/03/2006

Il est composé des Conseils régionaux de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine et des Conseils généraux de Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de Gironde.

Depuis le 23 juin 2004, il est **présidé par Jean Cambon**, vice-président du Conseil général du Tarn-et-Garonne et maire de Négrepelisse.

Le Syndicat est administré par un **comité syndical** composé de 16 membres :

- Deux représentants pour chaque département, désignés par le Conseil général,
- Quatre représentants pour chaque région, désignés par le Conseil régional.

Les membres du comité syndical sont élus pour trois ans. Ils se réunissent en assemblée ordinaire deux fois par an.

Le **bureau syndical** comprend le président, un premier vice-président, un deuxième vice-président, un secrétaire et quatre membres. Les membres du Bureau sont élus tous les trois ans. Le bureau délibère sur toutes les questions pour lesquelles il a reçu délégation du comité syndical.

Composition du comité syndical au 13 mai 2008

AQUITAINE

Monsieur Guy SAINT-MARTIN, Conseiller régional
Madame Martine HONTABAT, Conseillère régionale
Madame Annie GARRISSOU, Conseillère régionale
Monsieur Philippe DORTHE, Conseiller régional

MIDI-PYRÉNÉES

Madame Colette BASSAC, Conseillère régionale
Madame Jacqueline ALQUIER, Sénatrice du Tarn, Conseillère régionale
Monsieur Jean-Claude TRAVAL, Vice-président du Conseil régional, Conseiller régional
Monsieur Jacques BOUSQUET, Conseiller régional, Maire de Valence d'Agen

HAUTE-GARONNE

Monsieur Claude RAYNAL, 1er vice-président du Sméag, Conseiller général, Maire de Tournefeuille
Monsieur Jacques LECLERC, Conseiller général

TARN ET GARONNE

Monsieur Bernard DAGEN, Conseiller général, Mairie de Castelsarrasin
Monsieur Jean CAMBON, Président du Sméag, vice-président du Conseil général, Maire de Négrepelisse

LOT ET GARONNE

Monsieur Jacques BILIRIT, 2e vice-président du Sméag, vice-président du Conseil général, Conseiller général, Maire de Fourques-sur-Garonne
Monsieur André TOURON, Conseiller général

GIRONDE

Madame Hervé GILLÉ, Conseiller général
Monsieur Hervé LE TAILLANDIER de GABORY, Conseiller Général, Maire de Cadillac

2.2 - GESTION ET PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE

2.2.1 - Composition du budget 2008

Répartition des dépenses au budget prévisionnel 2008

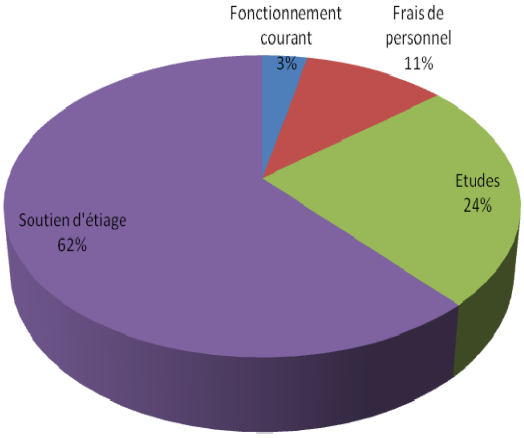

Budget global

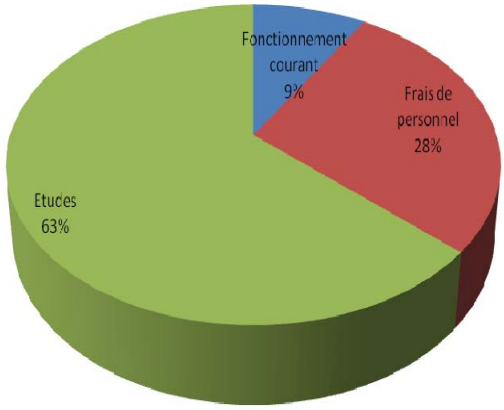

Hors soutien d'étiage

La spécificité du financement du soutien d'étiage et la place particulière qu'il occupe sur le plan budgétaire conduit à présenter le budget général du Sméag indépendamment du soutien d'étiage. En effet, il est nécessaire d'inscrire chaque année l'enveloppe maximale de crédits pour faire face à une année sèche qui impliquerait de déstocker le maximum des volumes autorisés à partir des réserves hydroélectriques. Le montant des crédits correspondants à inscrire s'élève à près de 3,5 millions d'euros, soit plus de la moitié des dépenses prévisionnelles du Sméag, l'Agence de l'eau étant par ailleurs le principal financeur du soutien d'étiage (à 75 %).

Répartition des financements

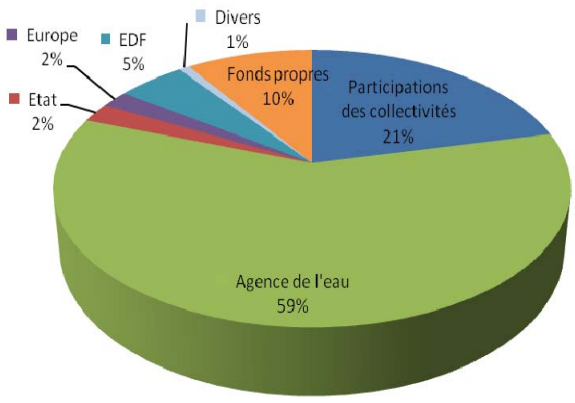

Financements totaux

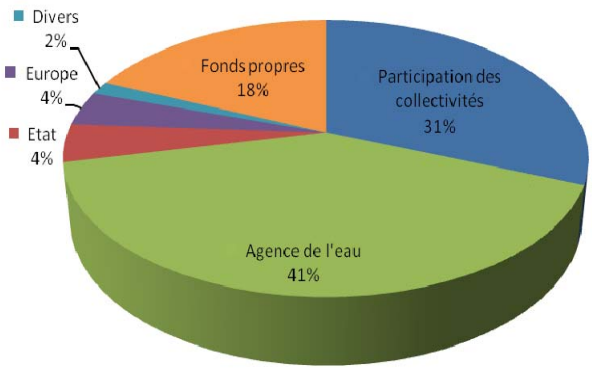

Financements hors soutien d'étiage

2.2.2 – Réalisations 2008

Les dépenses totales de fonctionnement de l'établissement en 2008 s'élèvent à 3 612 483 €, en hausse de 13 % par rapport à 2007. Les principaux postes de dépenses sont indiqués ci-contre :

Cette augmentation s'explique notamment par une plus grande consommation des crédits consacrés aux études, ainsi que par le coût supérieur du terme fixe du soutien d'étiage. En ce qui concerne les études, l'engagement des crédits a été particulièrement significatif et conforme aux prévisions concernant l'opération GIRE Navarre, la simulation d'une nappe polluante, Natura 2000 et le seuil de Beauregard.

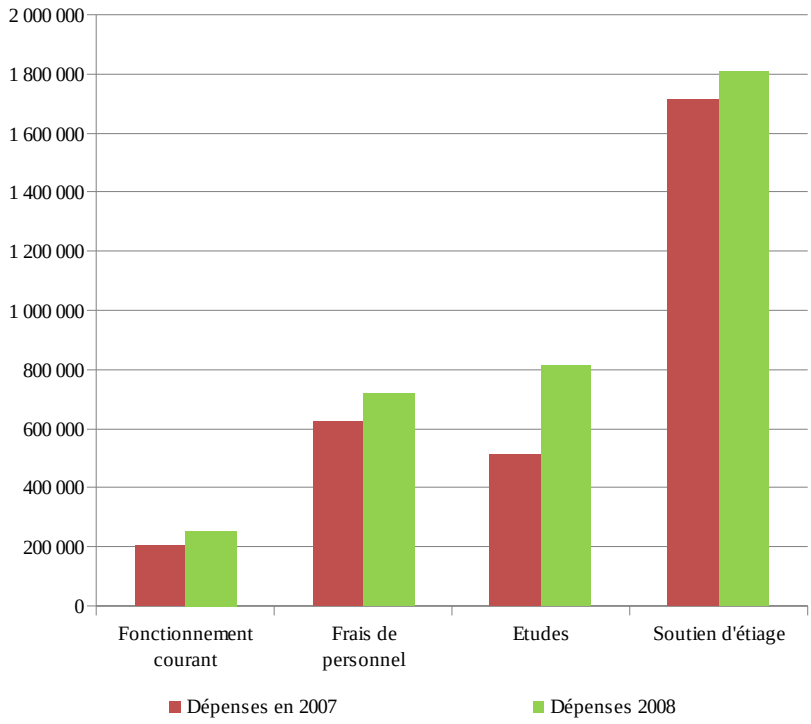

Evolution des postes de dépenses

Par ailleurs, les dépenses de personnel sont en hausse mécanique pour faire face à l'accroissement des charges associées.

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 3 125 063 € en 2008, conduisant le résultat de clôture de l'exercice à faire apparaître un déficit de 487 420 €, comblé par l'excédent de fonctionnement reporté. Ce déficit trouve son origine dans le décalage qui existe entre la consommation des crédits et l'encaissement des subventions auprès des financeurs, le Sméag devant faire l'avance des fonds nécessaires à la mise en œuvre des actions. L'excédent de fonctionnement reporté, qui était de 640 136 € en début d'exercice 2008, sera ainsi ramené à 152 716 € en 2009.

2.3 - LES RESSOURCES HUMAINES

L'équipe du Sméag est composée de 13 personnes et regroupe :

Une directrice générale des services : collaboratrice directe du président du Sméag et responsable hiérarchique des services administratifs et techniques du syndicat mixte. Elle assure la définition et la mise en œuvre d'une politique en faveur de la Garonne.

Un pôle administratif composé :

- D'un responsable des finances et des dossiers juridiques,
- D'une responsable des ressources humaines et de la communication,
- D'une secrétaire,
- D'un comptable.

Un pôle technique composé d'une équipe pluridisciplinaire :

- Une chargée de mission « politique des poissons migrateurs »,
- Une chargée de mission « SAGE Garonne, études liées à la protection des captages eau potable »,
- Un chargé de mission « Natura 2000, dynamique fluviale »,
- Un chargé de mission « ressource en eau » (Plan de gestion d'étiage, soutien d'étiage),
- Un chargé de mission « entretien des berges, zones humides »,
- Une chargée de mission « Schéma directeur d'entretien des berges, paysages garonnais »,
- Une chargée de mission « coopération transfrontalière »,
- Un géomaticien « système d'information géographique ».

Le Sméag fonctionne surtout avec des ingénieurs qui travaillent sur des missions ayant une synergie entre elles. En effet, la vocation du Sméag est d'être maître d'ouvrage d'opérations sur la Garonne afin d'être capable d'appréhender les difficultés et les possibilités d'actions pour définir des lignes qui pourront être reprises par des collectivités territoriales.

L'année 2008 a vu la poursuite du renforcement des moyens techniques de l'établissement avec le recrutement d'un géomaticien.

Accueil de stagiaires

Trois stagiaires ont été accueillis sur une période de stage de six mois chacun.
Ils ont travaillé sur les thèmes suivants :

- Contribution à la définition d'une stratégie pour la restauration des zones humides de la Garonne entre Toulouse et la confluence du Tarn ;
- Etude d'opportunité pour la mise en place d'un groupement européen de coopération territoriale sur la Garonne ;
- Synthèse préparatoire à l'élaboration du SAGE Garonne et de la mise en place de la CLE.

Chapitre 3

Les principales actions 2008

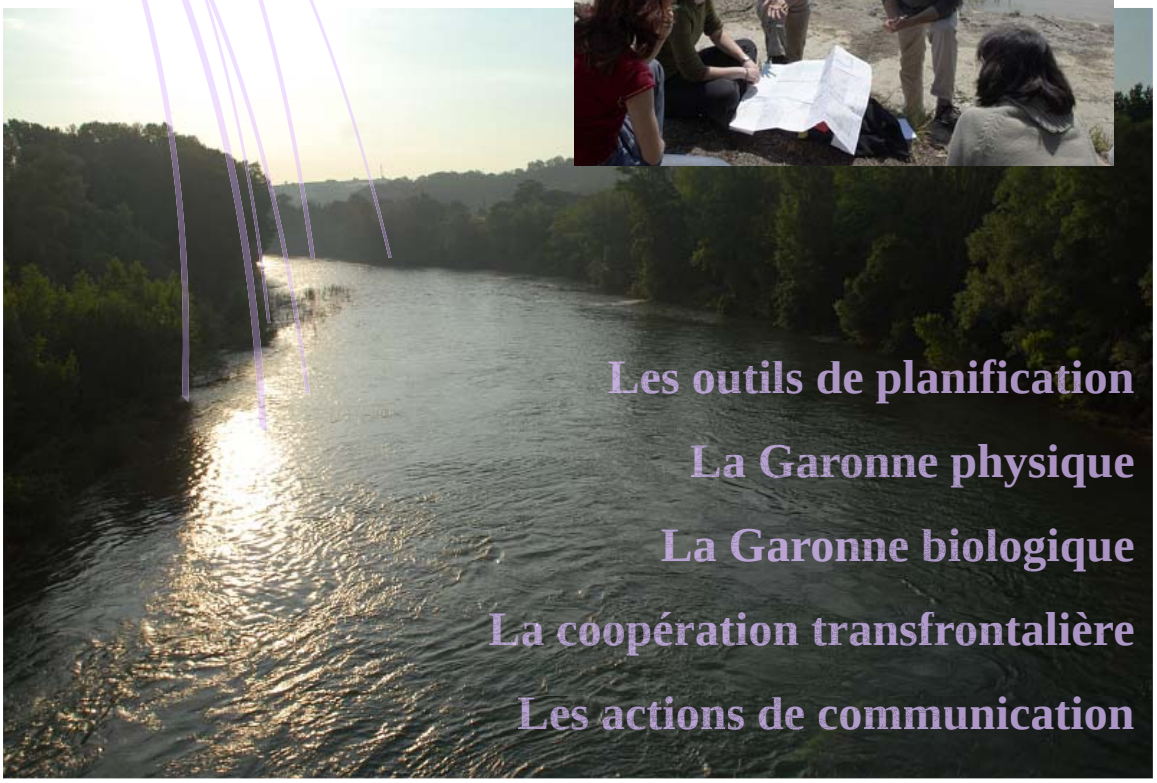

Les outils de planification

La Garonne physique

La Garonne biologique

La coopération transfrontalière

Les actions de communication

3.1 – LES OUTILS DE PLANIFICATION

3.1.1 - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Pourquoi un SAGE « Vallée » :

Ce projet atypique de SAGE s'établit sur un territoire spécifique limité au bassin versant direct de la Garonne qui concentre les **enjeux majeurs** de gestion du fleuve, c'est-à-dire :

- Maintenir la cohérence du corridor fluvial de la Garonne (vallée aménagée) ;
- Développer la solidarité amont-aval ;
- Garantir le continuum écologique ;
- Favoriser l'économie spécifique ;
- Organiser la gestion de la plaine d'inondation.

Le périmètre du SAGE « Vallée de la Garonne », concernant 2 régions, 7 départements, et 809 communes pour une surface de près de 8 000 km², sur un linéaire de 500 km a été arrêté le 24 septembre 2007

Le Smeag assure l'animation nécessaire à l'instruction du projet (délibération mars 2008). Sa mission consiste à :

- Assister le préfet dans l'élaboration de la CLE à travers la définition d'une proposition globale ;
- Organiser des réunions géographiques autour du projet de SAGE pour diffuser de l'information et faire émerger des volontés de participation à la CLE ;
- Initier le recueil des données nécessaires à l'état des lieux.

Plan de financement de l'animation :

Coût prévisionnel inscrit au budget 2008 : 100 000 euros

- Agence de l'eau : 50 %
- Feder 30 %
- Smeag 20 %

Une information déclinée en réunions géographiques

En septembre et octobre 2008, 6 réunions géographiques ont été organisées par le Smeag le long de l'axe Garonne afin d'informer localement les acteurs intéressés, d'identifier les enjeux majeurs locaux, et de faire naître des volontés de participer à la CLE ou aux commissions de travail thématiques/ géographiques du SAGE.
La répartition géographique des réunions a été choisie à partir des éléments techniques issus du Schéma d'entretien des berges (SDE), du Plan de gestion des étiages (PGE) et des caractéristiques hydrographiques de la Garonne et de ses affluents.
Lors de ces réunions, les enjeux majeurs du SAGE ont été rappelés, déclinés et affinés localement sur chaque territoire dans le cadre du projet de SAGE.
Les invités aux réunions ont été identifiés afin d'avoir la meilleure représentation territoriale des élus du secteur, des usagers de la Garonne et de ses affluents et des services décentralisés de l'Etat.

La participation et la mobilisation des acteurs aux réunions a été satisfaisante, avec en moyenne une quarantaine de participants par réunion.

Répartition territoriale des réunions d'information et représentation territoriale

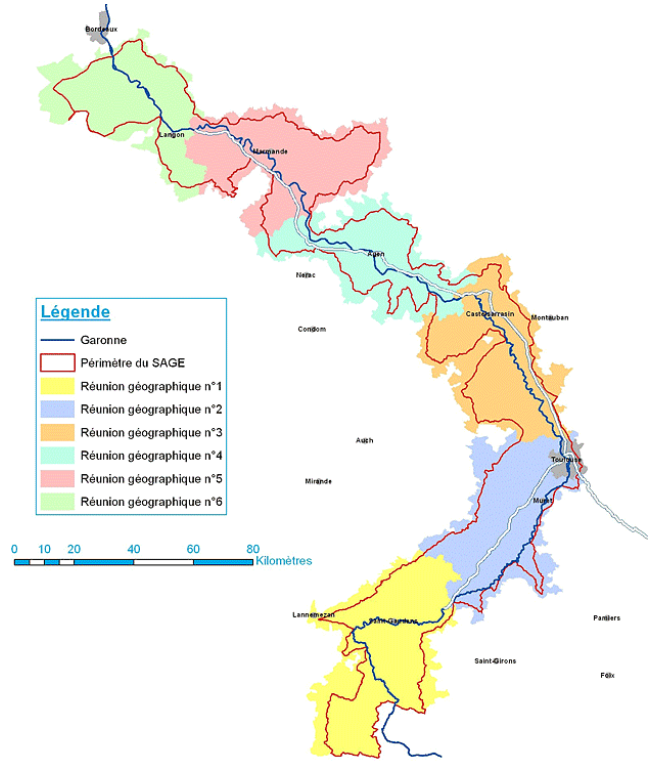

Réunions géographiques du Sage

Réunion n°6 : Castet-Villenave ; présidée par M. Gillé, conseiller général de Gironde et M. Saint-Martin, conseiller régional d'Aquitaine

Réunion n°5 : Aiguillon-Castet ; le 13 octobre 2008 à Fourques-sur-Garonne, présidée par M. Bilirit, vice-président du Conseil général de Lot-et-Garonne

Réunion n°4 : Malause-Aiguillon ; le 23 septembre 2008, à Agen, présidée par M. Camani, président du Conseil général de Lot-et-Garonne, et M. Bousquet conseiller régional Midi-Pyrénées

Réunion n°3 : Blagnac-Malause ; le 25 septembre 2008 à Castelsarrasin, présidée par M. Cambon, président du Smeag et vice-président du Conseil général du Tarn-et-Garonne

Réunion n°2 : Boussens-Blagnac ; le 9 octobre 2088 à Toulouse, Présidée par M. Izard, président du Conseil général de la Haute-Garonne

Réunion n°1 : Fos-Boussens ; le 2 octobre 2008 à Clarac, présidée par M. Izard, président du Conseil général de la Haute-Garonne

Les comptes rendus et présentations de séances sont accessibles en téléchargement sur le site du Smeag à l'adresse suivante : *http://www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-sage.htm*

Une CLE pertinente à l'échelle du projet de SAGE

Un projet de CLE à 90 membres a été établi et validée par le Préfet de bassin en décembre 2008, proposant 54 sièges pour les collectivités et 24 pour les usagers.

La composition nominative de la CLE sera arrêtée par le préfet de bassin (préfet de région Midi –Pyrénées), courant 2009.

Suite aux réunions géographiques, le Sméag recueille et établit un suivi des différentes candidatures pour les sièges de la CLE et travaille avec les services de l'Etat et les collectivités membres pour veiller à la bonne représentation territoriale de ces membres et une répartition cohérente entre les différents collèges.

Le recueil des données nécessaires au SAGE

L'acquisition des données nécessaires au SAGE (données numériques, cartographiques et données bibliographiques) est une étape longue. Cette phase a été engagée mi 2008, afin de constituer au plus vite une base de données à destination de la future CLE afin qu'elle puisse définir son programme de travail avant fin 2009.

Ce premier travail d'identification et de recherche des données nécessaires à l'établissement de l'état des lieux du SAGE a permis de cibler les détenteurs de données et de lancer une campagne de récupération de ces dernières.

Le Sméag les réceptionne et procèdera au cours du premier semestre 2009 à :

- La classification et rangement des données reçues
- L'analyse des données et des manques à combler
- La synthétise des données par thèmes et par acteurs
- La relance des acteurs n'ayant pas envoyé les données demandées

Il faudra envisager aussi en 2009 la mise à jour de la bibliographie interactive de la Garonne accessible sur le site du Smeag, afin de développer cet outil de référence sur la Garonne.

Ce travail permettra aussi de faciliter la mise à disposition des données recueillies sur la Garonne à l'ensemble des acteurs et des projets concernés.

3.2 – LA GARONNE PHYSIQUE

3.2.1 – Gestion des étiages de la Garonne

Les interventions du Sméag sur la gestion quantitative en période d'étiage s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion d'étiage de la vallée de la Garonne et du bassin l'Ariège, le Plan de gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège.

Cet outil de planification dans le domaine de l'eau, à implications réglementaires et financières, est issu d'une recommandation du Sdage Adour-Garonne. Il a été validé par le préfet coordonnateur de bassin le 12 février 2004.

Depuis, le PGE est mis en œuvre sous la responsabilité du Sméag qui en assure l'animation. L'année 2008 constitue sa **cinquième année de mise en œuvre**.

Le Comité de concertation et de suivi du PGE regroupe l'ensemble des acteurs de la gestion de la Garonne à l'échelle de son périmètre interrégional et interdépartemental (voir la carte ci-contre).

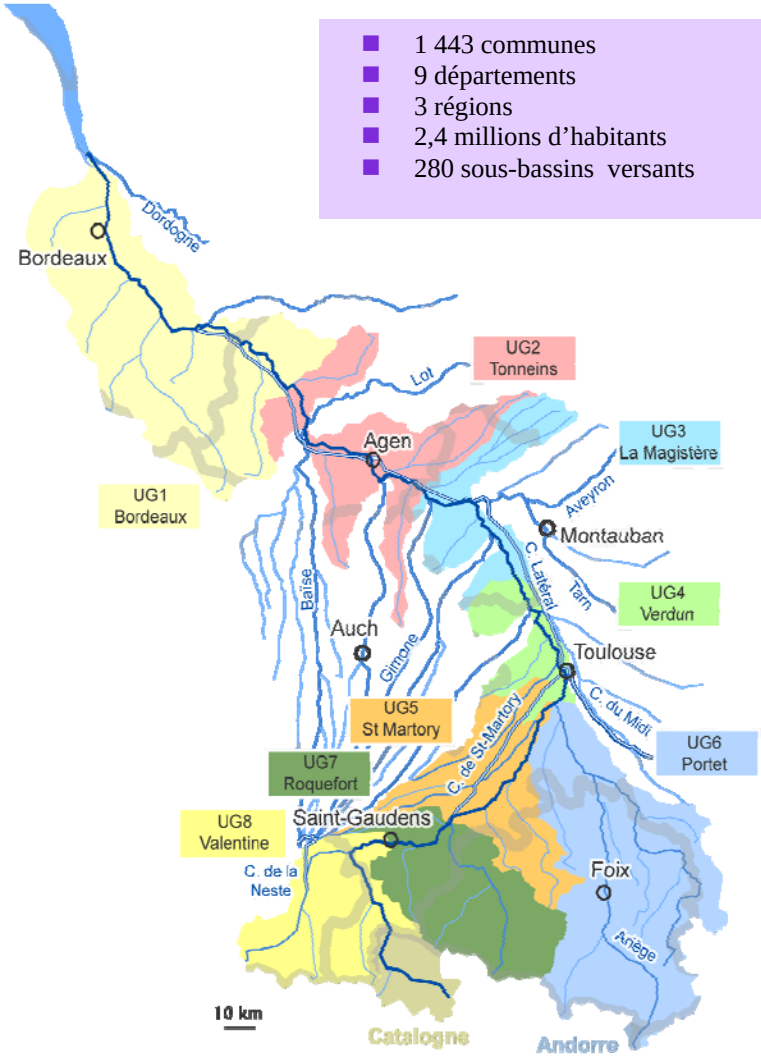

Les trois opérations principales conduites sous la **maîtrise d'ouvrage** du Sméag dans ce cadre sont :

- l'animation du PGE Garonne-Ariège,
- la responsabilité des opérations annuelles de soutien d'étiage du fleuve,

le suivi du projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas.

Les grands principes et principales actions du PGE

- Respect des Débit d'objectif d'étiage (DOE) sur les affluents
- Lutte contre les gaspillages et économies d'eau
- Moratoire sur les autorisations de prélèvements agricoles
- Gestion collective des prélèvements et récupération des coûts
- Mobilisation des ressources déjà existantes
- Développement de la ressource en eau et création de nouvelles ressources

L'animation du PGE Garonne-Ariège

Le suivi annuel de la mise en œuvre du PGE s'inscrit dans le cadre d'un cahier des charges validé par la commission de planification du comité de bassin Adour-Garonne.
Il permet de renseigner une cinquantaine d'indicateurs de moyens et de résultats destinés à mesurer les progrès dans la connaissance du fonctionnement du fleuve en étiage, l'efficacité des actions engagées pour diminuer les conflits entres usages et pour favoriser un fonctionnement satisfaisant de l'écosystème.
La quatrième réunion plénière de la Commission de concertation et de suivi du PGE s'est tenue le 17 décembre 2008. Une soixantaine de personnes se sont ainsi retrouvées pour :

- une présentation du rapport de suivi au titre des années 2006-2007,
- une information sur le déroulement de l'année 2008,
- une analyse des modalités de révision des PGE,
- une présentation de la procédure devant conduire à la mise en place des organismes uniques de gestion collective des prélèvements et à la définition des volumes maximaux prélevables, d'ici fin 2010, ce qui impose une évaluation du PGE qui précède sa révision.

Domaines d'application des PGE et des Plans de crise

- Le PGE, un outil contractuel, à la fois de planification et d'action : surveiller l'évolution des débits et agir avant que la crise ne survienne
- Le Plan de crise, un outil réglementaire : quand les moyens mobilisés dans le cadre du PGE deviennent insuffisants, le préfet prend des mesures progressives de limitation des usages

Le Comité du PGE

- Une Commission de concertation et de suivi
- Un Groupe technique
- Trois Sous-commissions géographiques : Garonne aval, Garonne amont et Bassin de l'Ariège
- Trois Groupes thématiques : Suivi-évaluation, Economies d'eau, Récupération des coûts et nouvelles ressources

Sur les 27 mesures préconisées, toutes sont engagées selon un calendrier pluriannuel, le Sméag étant maître d'ouvrage d'une partie seulement de ces mesures et l'animateur de la procédure dans son ensemble.
Les mesures conduites sous la responsabilité directe du Sméag le sont en régie ou bien dans le cadre de marchés permettant de mobiliser des moyens sur le suivi et la mise en œuvre du PGE.
Au 31 décembre 2008, le taux de réalisation du marché concernant la seule animation était de 52 % du fait de la mise en sommeil des volets évaluation et socio-économie, en l'attente de précisions quant aux modalités d'actualisation et d'évaluation-révision des PGE. Cette démarche ayant été précisée le 16 juin 2008 par la commission de planification du comité de bassin, une prorogation du délai du marché a été décidée afin de permettre au Sméag d'engager l'important chantier de l'actualisation, puis d'évaluation et de révision du PGE.

Parmi les opérations principales menées ou suivies par le Sméag en 2008, nous pouvons citer :

- le développement du Tableau de bord interdépartemental permettant de suivre le moratoire instauré au niveau des autorisations accordées et donc de fixer le cadre général des économies d'eau en agriculture,
- la signature le 17 mars 2008 de la convention de coopération avec Electricité de France pour le soutien d'étiage de la Garonne sur la période 2008-2012,
- la mise en place par l'Agence de l'eau d'une majoration de sa redevance pour prélèvement permettant de faire participer financièrement à hauteur de 30 % les usagers domestiques, agriculteurs et industriels aux dépenses de soutien d'étiage de la Garonne, en l'attente de la mise en place d'une redevance pour service rendu spécifique,
- la mise en œuvre opérationnelle de la campagne 2008 de soutien d'étiage,
- l'établissement du rapport de suivi du PGE au titre des années 2006 et 2007, et l'établissement d'un bulletin d'information en quatre pages sur le PGE.

À noter enfin, l'engagement de l'actualisation du PGE Garonne-Ariège notamment pour tenir compte de l'avancée des PGE limitrophes, mais aussi des chroniques récentes de débits mesurés et naturels reconstitués, de celles de prélèvement et de déficits par rapport aux objectifs fixés. Les chroniques initiales du PGE portaient sur la période 1969-1998.

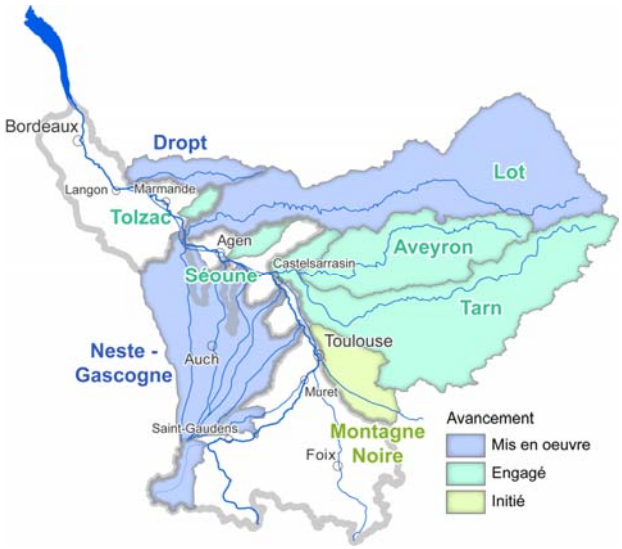

Les PGE limitrophes et de sous-bassins

Le soutien d'étiage de la Garonne

Le Sméag assure depuis seize ans la responsabilité des opérations de soutien d'étiage de la Garonne, chaque campagne améliorant notre connaissance et les outils de gestion stratégique et opérationnelle.
Trois chantiers ont été menés en 2008 :

- la signature d'un accord de soutien d'étiage avec Electricité de France (EDF),
- par contre, un remplissage printanier insuffisant du réservoir de Montbel, n'a pas permis la conclusion d'un accord de soutien d'étiage avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel,
- la préparation, puis la conduite de la campagne du 15 juin au 31 octobre avec la définition d'une nouvelle stratégie et de nouveaux objectifs pour les déstockages.

Plusieurs réunions du comité de gestion du soutien d'étiage se sont déroulées jusqu'à la signature le 17 mars 2008 d'une convention pluriannuelle de coopération avec EDF.
Après un régime hydrologique hivernal peu abondant en Garonne pyrénéenne, le printemps a été marqué par des débits normaux à abondants. Puis la situation estivale s'est avérée contrastée, avec une aggravation progressive de l'étiage et une hydrologie automnale peu abondante en tout point du bassin, jusqu'aux pluies de la fin octobre.

Les débits d'objectif d'étiage (DOE) ont été franchis à des périodes relativement habituelles pour la Garonne et de façon tardive (fin septembre) en Garonne amont.
En bilan ce sont 43,4 hm^3 (85 % de la réserve) qui ont été mobilisés, soit la 2e année de plus fort soutien d'étiage après 1995 (41,4 hm^3) et avant 2001 (45,4 hm^3), la moyenne étant de 23,6 hm^3.

Cela s'explique par la nouvelle stratégie fixée en Comité de gestion du soutien d'étiage du 27 juin 2008 par les partenaires du soutien d'étiage, dont pour la première fois, les représentants des usagers-bénéficiaires.
Ce qui explique également l'importance des réalimentations est une hydrologie automnale moins abondante que celle des dernières années. En effet, les volumes déstockés en septembre-octobre représentent 64 % des lâchures alors que la moyenne des dernières années était de seulement 37 % (51 % sur la période 1995-2008).

Malgré une météorologie instable et l'éloignement des réserves, les lâchures ont permis de réduire de façon très importante les déficits par rapport aux DOE à Valentine, à Toulouse et à Lamagistère. En Garonne toulousaine, le nombre de jours sous le DOE a été considérablement diminué par rapport aux années passées.

La nouvelle convention de soutien d'étiage 2008-2012 du 17 mars 2008

- **Volume garantis** : 51 hm3 dans les retenues hydroélectriques d'Izourt, de Gnioure, de Laparan, de Soulcem et d'Oô
- **Début des réalimentations** : dès la mi-juin, via l'axe Ariège et à compter de la mi-août, via la Garonne amont (lac d'Oô)
- **Débit disponible supérieur à 10 m3/s** (sauf contraintes sur les ouvrages hydroélectriques)
- **Nouvelles modalités de calcul des coûts**, selon la méthode dite du partage des charges

De nouveaux objectifs pour le soutien d'étiage (Comité de gestion du 27 juin 2008)

- **Garonne toulousaine** : tenir l'objectif d'étiage (48/52 m3/s à Portet-sur-Garonne) alors que sur les dernières années l'objectif était d'éviter le seuil d'alerte (80 % de l'objectif)
- **Garonne agenaise** : éviter le franchissement des seuils d'alerte en visant un débit compris entre l'alerte (68 m3/s à Lamagistère) et l'objectif d'étiage (85 m3/s) à Lamagistère

Année 2008, le respect des objectifs hydrologiques

	Nombre de jours sous le DOE (sur 123 jours)		Réduction du déficit (effet du soutien d'étiage)
	Moyenne 2003-2008	2008	
Lamagistère	51 jours	52	46 %
Portet	37 jours	15	87 %
Valentine	57 jours	23	75 %

En bilan, 76 % des volumes lâchés ont contribué à la réduction du déficit et au maintien des débits à hauteur des objectifs définis par le Sdage. Le reste du volume, s'étant ajouté au débit d'objectif à Lamagistère, a bénéficié plus particulièrement à la Garonne aval ainsi qu'à l'estuaire.

Le coût de la campagne s'élève à 2,7 millions d'euros (dont 2,61 €au titre de la convention EDF) soit environ 84 % de l'enveloppe prévisionnelle, pour 85 % de la ressource mobilisée, selon la répartition suivante :

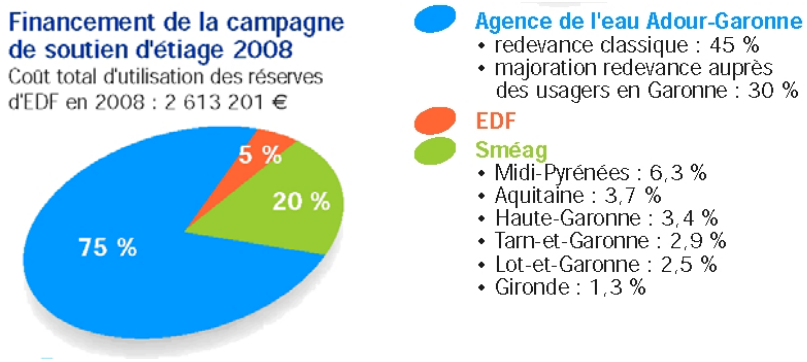

Le projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas

Le Smeag a porté le projet jusqu'à l'issue du débat public dont le bilan a été publié par la commission nationale (CNDP) le 19 février 2004. Le 23 juin 2004, le Smeag a exprimé son intention de poursuivre l'instruction du projet, au-delà du débat, mais dans le cadre d'un mandat renouvelé des collectivités et de l'État. Or, cette condition n'est pas satisfaite et le projet se situe toujours en phase préalable à toute décision définitive concernant l'investissement.

L'année 2008 a permis de poursuivre les consultations engagées sur les suites à apporter à l'expertise complémentaire réalisée lors du débat public par la CNDP ayant pris la forme d'un cahier des charges d'investigations complémentaires à mener.
Le comité syndical ayant constaté le caractère obsolète de ce cahier des charges établi fin 2003, le Smeag a souhaité s'en tenir à une synthèse des travaux engagés par l'État et par l'Agence de l'eau sur les effets de la nouvelle politique agricole commune et sur les effets des évolutions climatiques sur la ressource en eau.
Le rapport provisoire, intitulé « Synthèse des réflexions engagées sur le volet agricole du projet et sur les effets possibles des évolutions climatiques » est daté d'octobre 2007. Il a été complété sur la base des observations et compléments d'études réalisées par les partenaires. La version définitive sera disponible en 2009, puis transmise au président de la CNDP en application de la décision du comité syndical du 5 décembre 2006.

Suite à la présentation, en séance du Conseil général de la Haute-Garonne du 12 novembre 2007, d'un rapport d'expertise intitulée « Expertise en vue de sécuriser les débits de la Garonne » réalisée par le bureau d'études Sogreah-Consultants à la demande du Conseil général, le Smeag en a effectué une analyse qui a été présentée au comité syndical du Smeag le 8 février 2008.
A la suite de cette expertise, le Smeag a été sollicité par le préfet de la région Midi-Pyrénées pour participer à l'établissement d'une note de propositions intitulée « Note de propositions pour la sécurisation des étiages de la Garonne et des rivières de Gascogne » datée du 11 avril 2008.
Le Smeag a également été auditionné à plusieurs reprises au cours de ce semestre par la mission conjointe d'inspection générale de l'environnement et de l'agriculture sur l'analyse conduite par le conseil général de la Haute-Garonne et sur de la note de propositions de services de l'Etat du 11 avril 2008.

Cette note a été présentée en comité de bassin du 16 mai 2008 qui a délibéré favorablement en demandant l'engagement, dans un délai imparti, des dernières études devant conduire à l'établissement du dossier d'enquête publique, ainsi que de faisabilité des sites alternatifs ou complémentaires proposés par le Conseil général de la Haute-Garonne.

Enfin, le président du conseil général de la Haute-Garonne a été reçu, à sa demande, en séance du comité de bassin du 1er décembre 2008, puis en réunion du comité syndical du Sméag du 15 décembre 2008, pour une présentation des propositions présentées par sa collectivité en vue de sécuriser les étiages de la Garonne.
L'ensemble de ces éléments sera intégré au Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège qui entre en phase de révision-actualisation.

3.2.2 – Réduction des éclusées hydroélectriques

Les variations artificielles des débits et des hauteurs d'eau engendrées par l'activité des usines hydroélectriques sont l'objet de débats et de conflits d'usages récurrents. Avec les nouvelles exigences posées par Natura 2000 et la directive cadre sur l'eau, les éclusées deviennent une préoccupation pour les gestionnaires des milieux aquatiques qui en subissent les impacts.

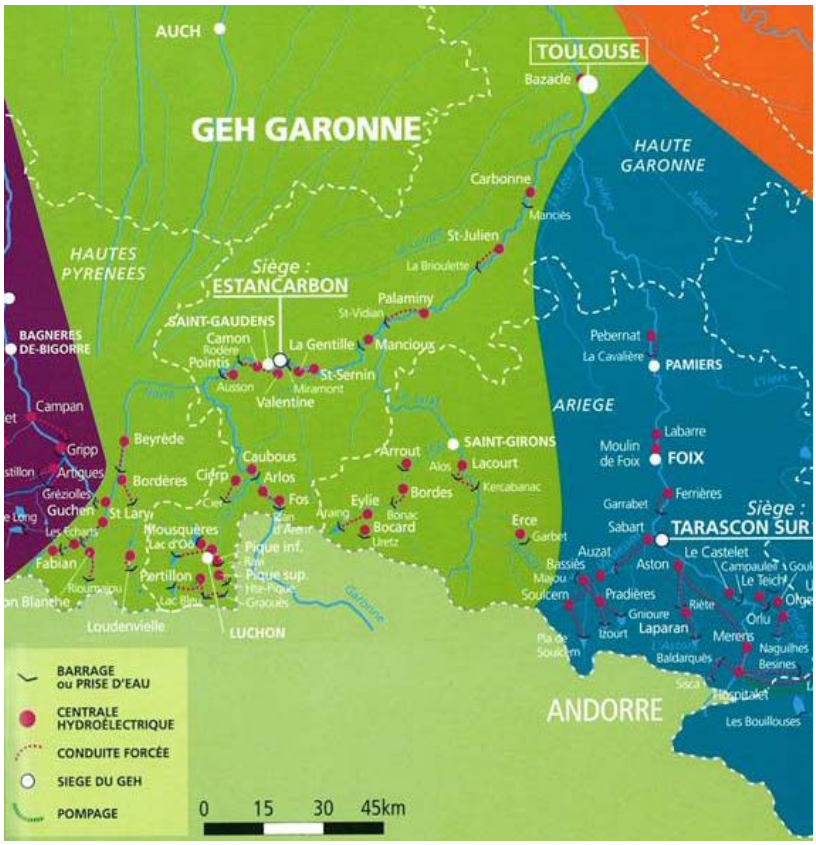

Aménagement hydroélectrique du bassin amont de la Garonne (carte EDF)

Dans le cadre du programme Interreg IIIA « la vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier », le Sméag a réalisé une étude pour caractériser ces phénomènes et proposer des améliorations.

L'étude confiée en 2006 au bureau d'études Eaucéa a été présentée aux partenaires techniques le 14 novembre 2008 à Toulouse.

Les conclusions font ressortir que des améliorations locales sont possibles sur plusieurs ouvrages de la Neste, de la Garonne, du Salat et de l'Ariège, dont l'ensemble aura un effet positif sur la Garonne jusqu'en aval de Toulouse.

La mise en œuvre de ces préconisations pourra s'inscrire dans le cadre du futur SDAGE Adour-Garonne (mesure B38).

Les préconisations de l'étude sur les éclusées :

- Réhabilitation de la retenue de Plan d'Arem et nouvelles modalités de gestion des éclusées venant d'Espagne
- Lissage des débits de la Garonne sur les aménagements de Camon et Valentine
- Renforcement du rôle modulateur de la retenue de Génos-Loudenvielle sur la Neste de Louron
- Réduction des éclusées estivales sur le Salat (convention avec la Centrale de Castillon)
- Augmentation des débits réservés prévue par la loi sur l'eau
- Amélioration de la régulation des débits sur l'Ariège (usine du Teich, retenue de Garrabet)

La retenue de Plan d'Arem est l'un des sites clef identifié par l'étude. Les études spécifiques menées par le Sméag en 2004 et 2006 préconisent le curage mécanique de la retenue pour retrouver un volume d'exploitation de 250 000 m^3, suffisant pour lisser les éclusées espagnoles.

Le projet des travaux envisagés par EDF a été présenté le 8 décembre à Fos dans le cadre du groupe technique animé par le Sméag. Le curage de la retenue pourrait être réalisé en 2010-2011.

Retenue du Plan d'Arem

3.2.3 – Le suivi de la propagation d'une nappe de pollution sur la Garonne

La protection des captages en rivière

La loi sur l'eau de 1964, renforcée par la Loi de 1992, demande aux collectivités de mettre en conformité les captages en eau potable au regard de la procédure des périmètres de protection.

Sollicité par ses collectivités, le Smeag a engagé en 2007 un programme d'études visant à faciliter la mise en sécurité des captages en Garonne à l'aval de Toulouse et sur ses affluents (aval du Tarn, Canal latéral et Montech, Lot aval), par la modélisation du déplacement d'une nappe de pollution sur l'axe fluvial.
Au-delà de l'économie d'échelle ainsi attendue, le Sméag trouve là une opportunité de mettre en œuvre la **solidarité de bassin** qui figure dans ses missions.
Ces études sont financées à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans le cadre du « Défi Garonne ». Elles permettront aussi de finaliser les Schéma directeur d'alimentation en eau potable des départements du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne qui ont d'ailleurs accepté de prendre à leur charge une part de financement.

De plus, les résultats de cette étude seront mis à profit lors des premières phases d'étude (Etat des lieux) du SAGE « Vallée de la Garonne ».

La zone concernée s'étend de l'aval de Toulouse en Haute-Garonne à la confluence du Dropt en Gironde (soit environ 200 km de Garonne), concerne principalement les départements du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne, **18 points de captage** d'eau potable dans la Garonne et plus de 300 000 habitants. Le coût d'objectif de l'étude a été estimé à **300 000 €** sur deux ans. Un marché d'appel d'offre ouvert a permis de retenir en décembre 2006 la société EATC (Albi) associée au bureau d'étude Setude (Paris) pour réaliser le traçage en Garonne qui devrait durer 12 à 18 mois, et bénéficier d'une campagne d'information et de communication adaptée.

Etude sur la Garonne

L'étude de la nappe de pollution sur la Garonne a été engagée début 2007, confiée au cabinet d'étude EATC-Setude.
Elle s'étend de l'aval de Toulouse à la limite aval du département de Lot-et-Garonne.

Les opérations de traçage à différents débits ont été terminées dès le mois de juin 2008, accompagnées par des campagnes de communication destinées à rassurer les riverains sur l'innocuité du colorant (large diffusion d'une plaquette d'information et communiqués de presse à chaque injection).
Un module concernant le traçage la diffusion de la pollution par le canal latéral a été ajouté au marché d'étude à la demande du département de la Haute-Garonne.

Un comité de pilotage a été organisé en septembre 2008 pour présenter l'ensemble des données de traçage et faire le point sur la suite de l'étude.

Les données bathymétriques nécessaires à la modélisation ont fini d'être rassemblées en décembre 2008. L'élaboration du modèle de propagation de la nappe est en cours.

La validation du modèle et la réception de l'étude interviendra donc au premier trimestre 2009. L'étape suivante consistera à définir le système d'alerte et à organiser l'utilisation du modèle.

Etude sur le Lot aval

Le Lot intervient de façon importante dans les pollutions amenées à la Garonne.
Le marché a été notifié à EATC-Setude en juillet 2008, pour un montant de 100 000 euros, financé à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les 30% restant étant à la charge des producteurs d'eau concernés de la DDASS 47 et du CG 47. Elle concerne le Lot dans sa partie Lot-et-Garonnaise.

EATC a élaboré un mode opératoire et a rencontré les exploitants d'AEP et EDF locaux.

La validation de phase 1 et du mode opératoire des traçages est intervenue en septembre 2008, préalablement aux premières injections de décembre.

Une plaquette d'information à destination des collectivités et du public a été réalisée et diffusée largement préalablement aux premières injections de colorant.

Cependant, il est apparu rapidement que les conditions de mise en sécurité des captages des industriels du Lot (11 industriels concernés) n'étaient pas suffisantes pour envisager l'injection du produit colorant (rhodamine).
Début janvier 2009, une réunion d'urgence a été organisée par le Smeag afin d'adapter au mieux la méthodologie de traçage aux conditions d'exploitation des industries, notamment agro-alimentaires. Il est alors apparu nécessaire de procéder aux injections de préférence les week-ends ou pendant les périodes chômées des entreprises. Certaines d'entre elles anticipent d'ailleurs de cette étude et renforcent la sécurité du traitement de leur captage.

L'essentiel de l'étude est donc à mener en 2009 avec comme étapes principales :

- Faciliter la collecte des données de bathymétrie sur le Lot (notamment EDF)
- Suivre les traçages, le bureau d'étude et entamer une vigilance quant au respect des conditions de sécurité des injections vis-à-vis des industries agro-alimentaires.
- Organiser les réunions techniques nécessaires et de validation des étapes.
- Suivre l'élaboration du modèle de propagation et veiller à sa bonne corrélation avec celui de la Garonne.

La validation du modèle et la réception de l'étude interviendra à la fin de l'année 2009 L'étape suivante consistera à définir le système d'alerte et à organiser l'utilisation du modèle avec les acteurs concernés.

3.3 – LA GARONNE BIOLOGIQUE

3.3.1 – Animation "migrateurs" et suivi de la qualité des eaux de l'estuaire

La préservation des poissons migrateurs est importante en elle-même, mais c'est aussi un **indicateur primordial de la santé de la Garonne** sur tout son cours : si les poissons migrateurs sont présents dans le milieu, c'est qu'il est en bon état ; si au contraire ils rencontrent des difficultés, c'est qu'il y a un ou plusieurs problèmes qu'il faut alors identifier et résoudre. C'est pour ce caractère intégrateur de la qualité des milieux de la Garonne que le Sméag s'est engagé dans les programmes migrateurs (aux côtés des intervenants techniques et scientifiques) sur le volet communication depuis 2005 et comme animateur du programme "migrateurs" de la Garonne en 2008.

L'action du Sméag s'inscrit dans le cadre du Plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi), élaboré par le Comité de gestion des Poissons migrateurs (Cogepomi), dont il est membre invité, sur son territoire qui recouvre les bassins de la Garonne, la Dordogne, la Charente, la Seudre et la Leyre. Le Plagepomi est décliné en programme territoriaux ou thématiques géré par des groupes de travail : le groupe Garonne animé par le Sméag, le groupe Dordogne, animé par Epidor, le groupe "anguille" animé par l'association Migado.

Créé en 1994, **le Cogepomi** est chargé de coordonner les réflexions et les actions des partenaires intéressés par le suivi, l'exploitation, la protection et la restauration des poissons migrateurs amphihalins (sauf l'esturgeon) sur les bassins Garonne, Dordogne, Charente, Seudre et Leyre. Il établit le plan de gestion des poissons migrateurs (**le Plagepomi**) qui constitue le document d'orientation de la politique migrateurs par période quinquennale. Présidé par le préfet de la région Aquitaine, le COGEPOMI comprend des représentants des services de l'Etat, des différentes catégories de pêcheurs, des propriétaires riverains et des conseils généraux et régionaux, et associe les principaux acteurs impliqués dans la gestion des espèces. Le Plan de gestion 2008-2012 a été approuvé par arrêté du 17 décembre 2008. .

Bilan des migrations en 2008 :

Face à la situation critique de **l'alose**, un moratoire de la pêche a été imposé à toutes les catégories de pêcheur. 6 500 adultes ont été recensés sur les frayères, soit l'équivalent de 2007 alors que la pêche était ouverte. On observe très probablement encore les effets de la canicule de 2003, qui n'avait pratiquement pas vu de reproduction. Cependant, des doutes pèsent sur l'efficacité de la reproduction (viabilité des œufs et des alosons). D'autre part, la qualité des eaux de la Garonne pourrait aussi avoir une influence. Les conditions hydrologiques ont été favorables aux **salmonidés** puisque 204 saumons et 57 truites de mer ont passé l'ascenseur de Golfech, chiffres qui n'avait pas été atteints depuis 2003. Ces bons résultats sont également à mettre en relation avec les travaux réalisés fin 2007 pour ouvrir un passage dans la digue de Macau (Gironde) jusqu'alors infranchissable par les migrateurs. Par contre, on observe toujours une difficulté pour les saumons à parvenir à l'amont de Toulouse, puisque un tiers seulement a franchi le Bazacle. Le 30 septembre dernier, pour la deuxième année consécutive, 10 000 petits **esturgeons** nés au cours de l'été dans la nursery du Cemagref ont été relâchés en Garonne.

Bilan de l'animation en 2008 :

L'année a été consacrée à l'organisation du travail au sein du Groupe "Migrateurs" Garonne. 4 réunions plénières ont été organisées, et 4 réunions thématiques (Communication, Natura 2000, Organisation et Silure). Cela a permis de réaliser la programmation technique et financière des opérations pour 2009, de dégager des priorités d'actions.

Les membres du groupe migrateurs Garonne : Sméag, Diren Midi-Pyrénées, Diren Aquitaine, Agence de l'eau Adour-Garonne, Onema, Association Migado, Fédération de pêche de l'Ariège, Association des pêcheurs professionnels de la Gironde, Edf, Cemagref,

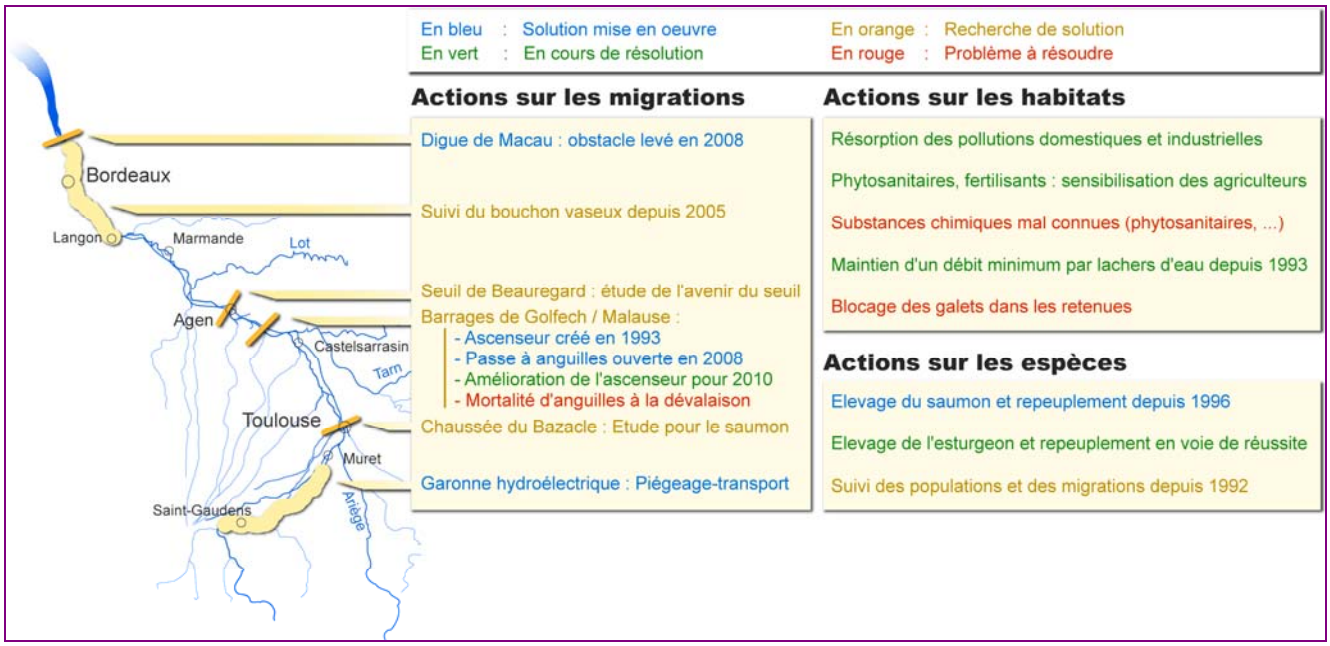

Actions du programme migrateurs et de leur état d'avancement

Sur le volet communication, le Sméag a édité un numéro 16 d'Info-Garonne largement consacré aux poissons migrateurs et a organisé, pour la deuxième année consécutive, la communication autour du lâcher d'esturgeons sur la Garonne à Couthures (47).

L'étude sur l'analyse des besoins des poissons migrateurs au regard de la ressource en eau, menée par la Sméag, a montré qu'à l'étiage, les conditions de températures étaient souvent "limite" sur la Garonne à l'aval de la confluence du Tarn. Les résultats de cette étude ont contribué à la réalisation d'une carte de synthèse des enjeux sur la Garonne ainsi qu'une cartographie des actions du programme et de leur état d'avancement.

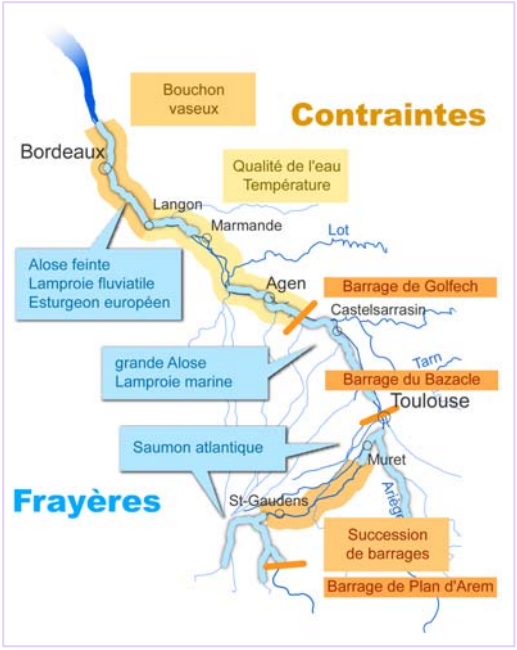

Synthèse des enjeux sur la Garonne

L'aggravation du **bouchon vaseux** et la méconnaissance de son impact réel sur les poissons migrateurs et le milieu estuarien a incité le Sméag à s'engager dans le suivi de la qualité des eaux de l'estuaire et du bouchon vaseux.

La station de mesure de Portets en Gironde dont le Sméag est propriétaire fait partie d'un réseau de 4 stations réparties sur l'aval de la Garonne (Portets et Bordeaux) de la Dordogne (Libourne) et dans l'estuaire de la Gironde (Pauillac).
Le suivi en continu réalisé depuis 2004 a permis de cibler les périodes et les lieux les plus problématiques. C'est l'étiage; lorsque l'apport d'eau douce est le plus faible que les teneurs en matière en suspension posent problème, notamment autour de Bordeaux où la pollution organique liée aux rejets des stations d'épuration est importante. On y observe alors des teneurs en oxygène très faible.

L'année 2009 s'inscrira dans la suite des actions engagées : poursuite de l'animation du programme avec mise en place d'un tableau de bord, finalisation du plan de communication et approfondissement de l'analyse de la qualité des milieux au regard des besoins des migrateurs.

3.3.2 - Mise en œuvre du schéma directeur d'entretien du lit et des berges

Le Sméag a élaboré en 2002 le Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne (SDE) en partenariat avec l'Agence de l'eau et l'Etat afin de disposer d'un outil de connaissance et d'aide à la décision pour initier, guider et coordonner les interventions locales sur le lit et les berges de la Garonne.
Le SDE n'a pas de valeur règlementaire. Il contient un diagnostic du lit et des berges, des préconisations techniques, des priorités d'action et des estimations de coûts en vue de restaurer ou entretenir les milieux.

Les objectifs du Schéma directeur :
Connaître : le diagnostic initial amène une connaissance globale et partagée du fleuve. Il a permis de délimiter des zones cohérentes d'intervention de l'amont jusqu'à l'estuaire.
Agir : un cadre d'actions sur 10 ans est proposé, sur la base d'orientations hiérarchisées en matière d'entretien de la végétation du lit et des berges.
Guider : le SDE est destiné à servir de référence pour les maîtres d'ouvrages désireux d'établir une programmation de travaux de restauration et d'entretien des berges de la Garonne et pour les services instructeurs et de police de l'eau de l'État.
Mobiliser : le montage de projets locaux structurés et cohérents permettent de faire converger des financements publics significatifs et sur le long terme.

Le Sméag assure la promotion et la mise en œuvre du SDE dans le cadre d'une convention cadre avec l'Agence de l'eau et la Diren (convention pour la protection et la gestion des zones humides et pour la restauration et l'entretien du lit et des berges du corridor alluvial de la Garonne).

L'objectif est que le SDE devienne un document de référence pour les interventions qui concernent la Garonne.

En 2008, la mise en œuvre du Schéma Directeur s'est concrétisée à travers différentes actions :

- la participation aux conseils de gestion des biotopes en Haute-Garonne où le Smeag apporte des recommandations précises pour minimiser l'impact environnemental des travaux prévus dans le lit ou les berges
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrages d'études ou de projets émergeants ou engagés : préconisations vis-à-vis de la problématique des peupleraies dans le cadre du PPR Garonne (47), éléments d'information et préconisations dans le cadre de PLU (Escatalens, Gensac sur Garonne) ou d'étude de développement (CG 31 canton de St-Béat), aide directe aux collectivités territoriales dans le montage de projets d'entretien de berges et digues en Gironde (voir détail chap.suivant) et de valorisation écologique de terrains (Moirax 47).
- des actions de promotion du SDE et de communication sur l'entretien des berges : collaboration à un atelier Aménagement du territoire de l'université de Bordeaux 3 sur le territoire du Pays Rives de Garonne (33), animation sur site dans le cadre des Journées Nature Midi-Pyrénées (thématique eau), contribution aux articles de l'agenda Garonne 2009…

Une des missions marquantes de 2008 a consisté en la poursuite de l'assistance des collectivités girondines de Baurech, Tabanac et le Tourne (Syndicat intercommunal des marais) confrontées à un problème d'érosion de berges et de l'ensemble des digues. Après avoir mobilisé un maître d'ouvrage (communauté de communes du vallon de l'Artolie) et les partenaires institutionnels et financiers possibles, le Sméag a élaboré un projet de cahier des charges pour une étude sur l'instabilité des berges et les risques de rupture de digues sur ces 3 communes en préalable à toute intervention.
Cette problématique locale a été un facteur déclenchant pour une réflexion plus globale. Conscients que l'entretien de la végétation des berges s'intègre à la gestion des digues, que les maîtres d'ouvrages locaux ont besoin d'un appui technique et financier et que les sollicitations se répètent, le Sméag a décidé d'élargir la réflexion pour tirer des enseignements profitables à tous.
Le risque d'inondation lié à la vétusté et à la dégradation de ces ouvrages est en effet un sujet de préoccupation majeur pour les riverains et toute intervention sur les digues doit être évaluée au regard des impacts sur la dynamique des crues et des coûts prévisibles.

Le Sméag décide donc de prendre en charge une étude spécifique sur les digues depuis la limite du Lot et Garonne jusqu'à Latresne en amont de Bordeaux. Un projet de CCTP et de financement a été transmis en fin d'année, le Sméag autofinançant 20 % de l'étude.

En 2009, le Sméag souhaite enclencher une démarche d'animation SDE ciblée au terrain en organisant des réunions avec les collectivités riveraines (communauté de communes visées) avec une vision plus transversale sur les berges et le lit de la Garonne.

Les réunions visent à :

- **Sensibiliser** les collectivités sur la protection/valorisation des milieux garonnais ;
- **Diffuser** les connaissances issus des documents cadres : rappel diagnostic et orientations du SDE, plan zones humides, Docob Natura 2000, étude paysagère du fleuve ;
- **Connaître** les projets actuels des communes pour faire intégrer les enjeux sur la Garonne ;
- **Susciter** des projets et des maîtrises d'ouvrages locales en lien avec les milieux garonnais.

3.3.3 - Programme d'actions coordonnées pour la valorisation des zones humides

Des Pyrénées à l'estuaire, la Garonne est composée d'une importante diversité de zones humides. En particulier, le secteur situé entre Blagnac (31) et Saint-Nicolas de la Grave (82) est le plus riche en zones humides alluviales reconnues d'importance majeure au niveau nationale et européen. Outre leur intérêt écologique, elles remplissent de multiples fonctions d'utilité publique.
Ces milieux exceptionnels restent toutefois fragiles et menacés par les pressions humaines ou l'absence de gestion. Leur préservation nécessite une gestion globale et concertée sur le corridor garonnais.

De multiples enjeux relèvent du bon état des zones humides :

- Qualité des eaux et eau potable (capacité d'autoépuration)
- Inondation (réduction des crues et des processus érosifs)
- Biodiversité (fonctions écologiques)
- Socioéconomiques (support d'activité)

Le Sméag s'est donc engagé dans un programme d'actions coordonnées pour la valorisation des zones humides, en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'eau.
Conformément à la convention cadre signée en 2006 entre les trois parties, le Sméag assure la coordination et l'animation nécessaires au développement d'actions en faveur des zones humides, et plus particulièrement entre Blagnac et Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Cette mission s'articule autour de trois volets : améliorer, accompagner, sensibiliser, décrits ci-dessous :

Améliorer les connaissances pour bien gérer.

En synergie avec le programme européen GIRE, le Sméag s'est porté maître d'ouvrage d'un chantier pilote de restauration d'une zone humide de la Garonne à **Gensac/Garonne**. Ce chantier à but **démonstratif et incitatif** a permis d'expérimenter des pratiques de gestion innovantes et respectueuses de l'environnement, portant en particulier sur les nouveaux concepts de l'hydromorphologie. Il répond à une problématique récurrente sur la Garonne liée à l'impact des barrages et à l'incision du lit. Les travaux ont consisté à restaurer la qualité physique (remaniement de galets) biologique (replantation) et paysagère. Cette démarche a été menée dans le cadre d'une large concertation avec les partenaires institutionnels et les acteurs locaux.

Chantier de Gensac-sur-Garonne : à droite lit décapé représentatif de l'état initial, à gauche lit enrichi en galets et plantation en berge

Accompagner les maîtres d'ouvrages pour une gestion raisonnée et partagée des zones humides.

En 2008, le Sméag a poursuivi l'accompagnement des actions nouvelles ou déjà engagées, en particulier auprès du **Conseil général de Tarn-et-Garonne** dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles dédiée au corridor Garonne. Au bilan, l'année 2008 comptabilise 17 actions couvrant près d'un tiers des zones humides entre Blagnac et Saint-Nicolas de la Grave, dont 4 portées par le Conseil général de Tarn-et-Garonne. Il s'agit toutefois essentiellement d'actions en émergence qui ne se sont pas encore concrétisées en plan de gestion global et pluriannuel.

Bilan des actions entre Blagnac et Saint Nicolas de la Grave

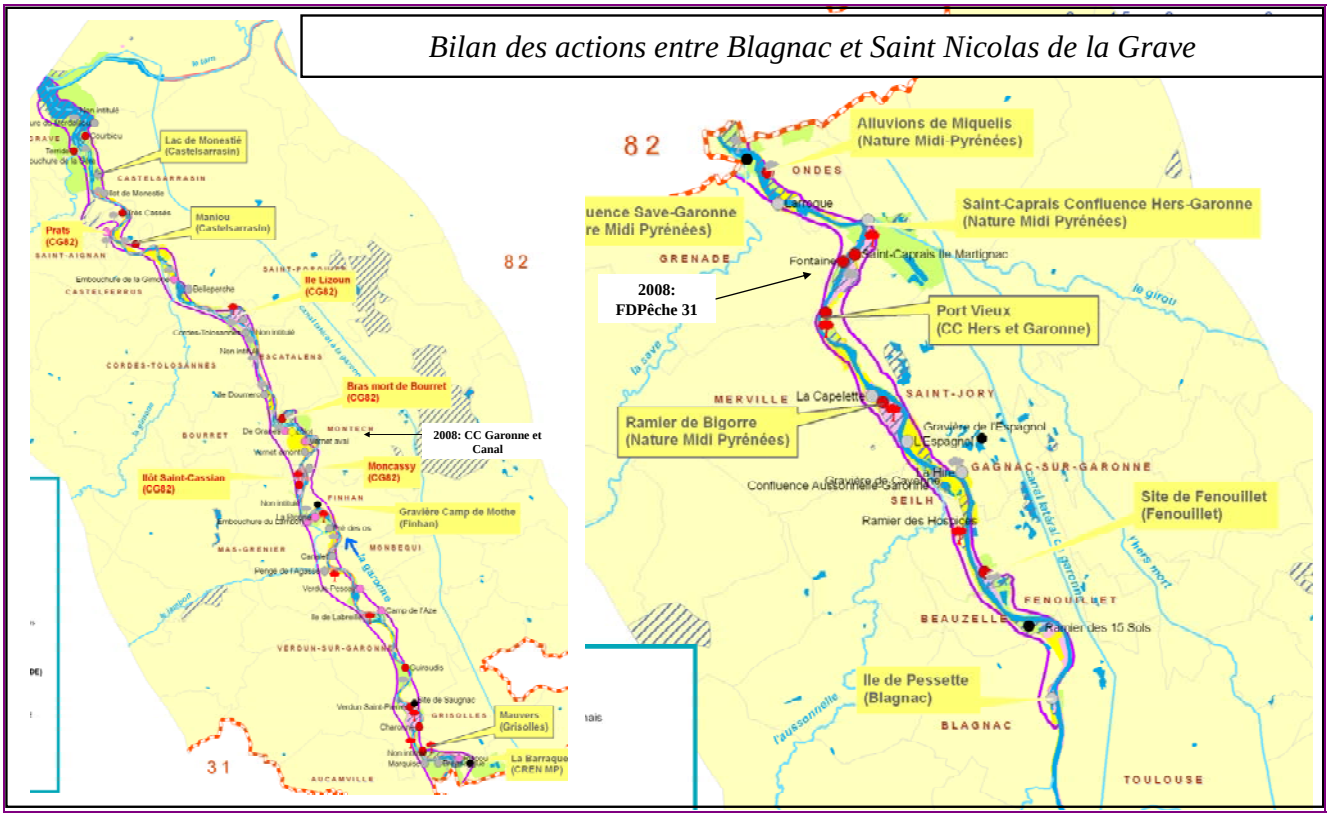

Sensibiliser, informer sur ces milieux riches mais fragiles.

L'année 2008 marque un effort important de communication qui s'est concrétisé notamment par l'organisation pour la première fois de trois manifestations à l'occasion de la journée mondiale des zones humides. Ces événements ont été co-organisés avec le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et la communauté de communes Garonne et Canal (82) et menés à bien grâce à un large partenariat (Fédération de pêche, Associations de protections de la nature, Agence de l'eau, EDF,…). Ils ont ainsi permis de sensibiliser une soixantaine de collégiens et environ deux cents personnes du grand public au travers d'ateliers pédagogiques, de conférences, et d'une balade découverte des bords de Garonne.

Par ailleurs, le Sméag a également participé activement aux journées nature initiées par la Région Midi Pyrénées au travers de trois manifestations qui ont accueilli en particulier une cinquantaine d'élèves des écoles primaires de Saint Nicolas de la Grave (82) et une trentaine de collégiens de Cazères/Garonne (31).
Ces actions sont l'occasion de toucher à la fois élus, scolaires et le grand public.

En 2009, il s'agira pour le Sméag de poursuivre les actions engagées :

- renforcer son action de mobilisation auprès des gestionnaires de zones humides, en organisant un ensemble de rencontres avec des collectivités riveraines sur des secteurs géographiques ciblés pour l'importance des enjeux identifiés. Cette démarche sera menée de façon transversale avec les thématiques liées à l'entretien du lit et des berges de la Garonne, du paysage et de Natura 2000,
- affiner l'évaluation des effets du chantier de Gensac/Garonne et faire partager les premiers retours d'expérience,
- développer des actions de communication en s'impliquant davantage en Aquitaine.

3.3.4 – Les paysages garonnais

L'ambition du Sméag sur cette mission récente et transversale est de concilier le développement local des collectivités riveraines et l'identité paysagère et culturelle de la Garonne.

Les paysages de Garonne sont un atout essentiel de développement local pour les collectivités riveraines. L'eau de la Garonne sous toutes ses formes participe à la construction des paysages diversifiés de sa vallée et l'a doté de tout un patrimoine spécifique (ports, moulins, canaux, ponts…).
L'orientation vers un développement maîtrisé de ces paysages, passe par l'intégration des enjeux liés au fleuve.
Durant l'élaboration du Plan Garonne, le Sméag a souhaité enrichir le plan d'un volet sur le fleuve et son identité paysagère et culturelle (Axe D) dans le but de :

- mieux connaître et faire connaître les paysages naturels et culturels,
- restaurer et requalifier le paysage et le patrimoine
- valoriser l'image du fleuve.

L'étude sur les paysages de la Garonne:

L'étude des paysages de la Garonne constitue une des premières actions du Plan Garonne découlant du volet sur « le fleuve et son identité paysagère et culturelle » que le Sméag a proposé.
Le Sméag en tant que maître d'ouvrage de l'étude souhaite améliorer la connaissance et reconnaissance des paysages garonnais et promouvoir un rapprochement des populations vers leur fleuve.

Un des objectifs est de fournir un outil aux acteurs locaux pour amender les projets de développement existants et futurs en lien avec le territoire du fleuve (projets d'aménagements divers, création de sentiers, élaboration ou révision des documents d'urbanisme etc.).
Le Sméag souhaite aussi contribuer à initier des démarches paysagères à l'échelle locale (plans ou chartes paysagères, valorisation culturelle…).

Contenu de l'étude sur les paysages de la Garonne

Diagnostic : les entités de paysage le long de la Garonne, leurs atouts et de leurs faiblesses

Enjeux : repérage des signes d'évolution des paysages, des opportunités, des menaces, les enjeux et objectifs de qualité paysagère

Orientations : propositions d'orientations à mettre en œuvre pour préserver, valoriser et requalifier les paysages garonnais (12 fiches d'orientation + 3 fiches outils)

En 2008…

Après la tenue de la dernière réunion du comité de pilotage sur la phase 3 en fin d'année 2007, le Sméag a travaillé en collaboration avec la Diren pour affiner cette phase plus opérationnelle.
L'étude paysagère a été achevée fin Août 2008.
Parallèlement, le Sméag et la Diren ont décidé d'assurer la promotion de cette étude par une diffusion large aux partenaires et collectivités riveraines. Dans ce but, un document de synthèse a été élaboré et un dépliant de communication sur l'étude et ses prolongements sera réalisé. Après l'élaboration du cahier des charges et le choix du prestataire extérieur, la réalisation de cette plaquette paysagère a été lancée en décembre 2008.

Dans la même idée de valorisation du fleuve, le Sméag a réalisé une visite virtuelle interactive de la vallée de la Garonne mise en ligne sur le site internet en décembre 2008 (se reporter au chapitre 3.5.1).

Enfin, le Sméag répond à des demandes des collectivités riveraines concernant le lit, les berges et les paysages de Garonne (préconisations durant l'élaboration de documents d'urbanisme, contribution pour des études de prospective, avis et appui pour des projets d'aménagement…).

Prolongements/perspectives :

En 2009, le Sméag réalisera la promotion de l'étude paysagère à destination des collectivités garonnaises: élaboration et diffusion de la plaquette de communication, des documents de l'étude paysagère et tenue de 4 réunions à l'échelle des 4 départements (31, 82, 47, 33) et des sous-unités paysagères.

Cette phase d'animation a pour objectif de présenter l'intérêt de ce premier travail global sur les paysages du corridor fluvial, de présenter les démarches paysagères opérationnelles pouvant être déclinées à une échelle plus locale dans le but d'identifier des collectivités intéressées pour prolonger ce premier travail sur les paysages du fleuve.
Dans cette perspective, le Sméag souhaite en effet conduire quelques diagnostics stratégiques de type « plan paysage » à l'échelle plus fine des sous-unités paysagères.

L'objectif est de déboucher sur des propositions d'actions ou préconisations pour préserver et valoriser les paysages garonnais.

Les **six grandes unités paysagères** d'aval en amont :

- Garonne maritime

- Agglomération bordelaise

- Plaine garonnaise

- Agglomération toulousaine

- Garonne de piémont

- Garonne pyrénéenne

3.3.5- Natura 2000 en Midi-Pyrénées et Aquitaine

Natura 2000 Garonne en Midi-Pyrénées

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 sur la Garonne en Midi-Pyrénées, le Sméag a conduit un important travail de concertation et d'animation au travers d'une trentaine de réunions sur l'ensemble de la vallée, ainsi que sur la Neste et la Pique.

Ces réunions en groupes de travail ont permis d'associer les acteurs locaux aux futures orientations de gestion du site Natura 2000 de la Garonne. Les débats ont porté sur :

- le diagnostic écologique : identification des habitats naturels et des espèces prioritaires,
- le programme d'action : types d'actions, maîtres d'ouvrages potentiels, financements,
- la Charte Natura 2000 : outil d'implication des acteurs locaux dans la gestion du site.

Les comités de pilotage des documents d'objectifs de Garonne amont et Garonne aval se sont réunis au mois de juin pour valider l'état des lieux naturaliste (inventaires et cartographie) et le diagnostic socio-économique.

L'information à destination des partenaires est mise en ligne sur le site Internet du Sméag. Un Info-Garonne n°15 consacré à Natura 2000 est paru au mois d'août.

Le site Natura 2000 'Garonne et affluents'

Le site Natura 2000 de la Garonne en Midi-Pyrénées :

- 5 cours d'eau concernés : Garonne (255 km, soit 48 % du linéaire total du fleuve), Ariège (134 km), Hers (125 km), Salat (60 km), Pique (22 km) et Neste (55 km)*
- Une superficie de 9520 ha, composée à 41 % de milieux aquatiques, 26 % de forêts alluviales, 9 % de peupleraies, 8 % de terres cultivées, 5 % de prairies
- Des espèces emblématiques comme le Saumon atlantique, la Loutre, le Desman des Pyrénées
- Des habitats naturels de grande valeurs : saulaies, bras morts, prairies de fauche, …
- Deux zones de protection spéciale pour les oiseaux de Boussens à Carbonne et de Muret à Moissac, abritant plusieurs espèces rares de rapaces (Aigle botté, Balbuzard pêcheur) et de Héron (Grande Aigrette, Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron pourpré)

* *Le Sméag intervient sur la Garonne, la Pique et la Neste, les autres cours d'eau son traités par la fédération de pêche de l'Ariège*

L'achèvement des documents d'objectifs est prévu pour le mois de juin 2009. Le second semestre 2009 sera consacré à la mise en place de l'animation pour la mise en œuvre du programme d'actions. Le Sméag a été sollicité par l'Etat pour coordonner l'animation sur l'ensemble de la Garonne et ses affluents en Midi-Pyrénées.

Natura 2000 Garonne en Aquitaine

Comme en Midi-Pyrénées, le Sméag a été sollicité par l'Etat pour élaborer le document d'objectifs Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine.

Le comité syndical a approuvé le principe d'une telle implication, sous réserve que le Sméag n'assure que 10 % du financement de l'opération. Les échanges avec la Diren Aquitaine se poursuivent pour aboutir à un accord sur le plan de financement.

Cette opération devant débuter en 2010, il sera nécessaire de faire à nouveau le point avec la Diren Aquitaine en 2009 pour finaliser le plan de financement et préparer le lancement de ce dossier, qui possède des liens très forts avec des thèmes déjà traités par le Sméag, notamment la restauration des poissons migrateurs et la gestion des berges de la Garonne.

3.3.6- Devenir du seuil de Beauregard à Agen

Le Seuil de Beauregard situé entre Boé et Agen a été construit au milieu du XIX^{e} siècle pour l'alimentation du canal latéral de la Garonne à l'aval du pont canal d'Agen.
Le seuil est aujourd'hui en ruine, mais sa possible mise en valeur suscite de nombreux intérêts locaux, bien qu'il soit identifié comme un des premier obstacles à la remontée des poissons migrateurs sur la Garonne.
Dans ce cadre, le Sméag a accepté de mener une étude sur « **le devenir du seuil de Beauregard** », suite à une sollicitation du préfet de Lot-et-Garonne et des collectivités locales, afin d'apporter les arguments de diagnostic scientifiquement vérifiés et étendus à la gestion globale du fleuve, afin d'étayer la définition d'un programme d'actions partagé pour un devenir harmonieux de ce secteur de Garonne.

Le marché d'étude d'un montant de 150 000 euros a été attribué au bureau d'étude ISL début décembre 2007. Il s'agissait donc en 2008 de :

- Finir le diagnostic et le faire valider par le comité de pilotage
- Poursuivre la phase d'étude des scénarios
- Faciliter une prise de décision concertée

Le rôle du seuil en Garonne

La phase de diagnostic du seuil a donné lieu à l'établissement d'un rapport en mai 2008 disponible en téléchargement sur le site internet du Smeag (http://www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-beauregard.htm).
Suite à la réunion du Comité de pilotage de juin, un complément de diagnostic a été réalisé en septembre et présenté au comité technique.

Eléments fort du diagnostic du seuil :

- Le niveau des nappes phréatiques de la plaine Boé-Agen est indépendant du niveau du seuil ;
- Les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable ont permis de s'affranchir du plan d'eau à l'amont du seuil.
- La réglementation en vigueur ne permet pas la l'installation d'une microcentrale hydroélectrique sur le seuil de Beauregard
- La restauration du seuil impacterais fortement les milieux aquatiques et notamment la facilité de remontée des poissons migrateurs.
- Le seuil de Beauregard intervient dans la stabilisation du lit ; il faut prévoir des mesures compensatoires de son effondrement afin de prévenir une érosion régressive du lit.

Quel « devenir » pour Beauregard ?

La phase d'analyse des quatre scénarios a été présentée au comité technique du 18 octobre. Des modifications ont été apportées à la marge. Ce document a été présenté par la CAA à l'association de sauvegarde lors d'une réunion le 13 novembre entre ces deux partenaires.

Il est aujourd'hui complété par une proposition de méthodologie d'aide à la décision sur la base d'une analyse multicritères. Cette démarche est présentée au comité technique début 2009.

Qui va s'occuper du seuil ?

Le rendu de l'étude devrait intervenir dès la fin du premier trimestre 2009, sur la base de présentation de l'analyse complète des scénarios : technique, coût, impact, et faisabilité.

Ce travail devrait permettre de susciter une maîtrise d'ouvrage pour le devenir du seuil.
Par ailleurs, le Sméag avec ses partenaires (Agence de l'Eau, Diren, DDEA, CAA…) engagera dès le printemps 2009 une phase de diffusion et d'information sur les résultats de l'étude afin de valoriser le travail accompli.

3.4 – LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

Depuis 2005 le Sméag a renforcé et diversifié ses contacts et échanges avec les territoires et acteurs espagnols du bassin de l'Ebre. En effet, au-delà des enjeux liés à la gestion commune du fleuve Garonne, les acteurs des bassins de l'Ebre et de la Garonne sont confrontés à des **problématiques communes sur leurs cours d'eau issus du massif des Pyrénées**.

Aujourd'hui les enjeux dépassent les seules Pyrénées. En effet, les **acteurs européens devront répondre en 2015 de la mise en œuvre de la directive cadre européenne** sur l'eau et justifier de résultats quant à l'amélioration de l'état des cours d'eau. On sait que l'exercice sera d'autant plus difficile que le changement climatique risque d'aggraver des conditions naturelles déjà défavorables avec une augmentation significative des sécheresses sur le territoire du sud de l'Europe : sud de la France ; péninsule ibérique, Italie, etc.

Les échanges entre acteurs européens et en particulier en Europe du sud sont donc **un atout et des moyens complémentaires dont se dote le Sméag pour affronter ces changements et travailler à la restauration du bon état écologique de la Garonne.**

3.4.1 – La Garonne franco-espagnole

Le Sméag a été le chef de file du projet **« La vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier » qui s'est clôturé le 17 décembre 2007**. Ce projet a permis de conduire plusieurs études et actions qui ont révélé des enjeux communs de gestion et aussi d'initier une réflexion partagée sur la façon d'y répondre. Il s'agit à présent de passer du **diagnostic partagé à la gestion commune** de la Garonne franco-espagnole. Les principaux enjeux de cette gestion sont : la **gestion des débits** du fleuve (assurer un suivi commun des débits, réduire l'impact des éclusées hydroélectriques, soutenir les étiages), **restaurer les milieux naturels** de la Garonne, en particulier ceux des sites inscrits au réseau Natura 2000 et définir et mettre en œuvre les conditions pour **une bonne gouvernance transfrontalière**.

Animation et coordination de la coopération

Le projet Interreg IIIA « Garonne transfrontalière »

- 2003-2007
- Val d'Aran à l'Ariège : 150 km de Garonne
- Sméag, Généralité de Catalogne, Conseil Général du Val d'Aran, Agence de l'eau Adour-Garonne, Diren Midi-Pyrénées, Edf, Conseil Général de la Haute-Garonne, Union européenne
- 2 millions d'€ dont 50 % de Feder, 1 100 000 € réalisé à 98 % pour le Sméag
- 2 objectifs, 5 mesures, 11 actions pour mieux connaître et mettre en valeur la Garonne transfrontalière
- www.garona-i-garonne.com

Lors de la **journée de clôture** qui marqué la fin du projet en décembre 2007, le Sméag et ses partenaires ont réuni près de 200 personnes dans cinq ateliers thématiques pour discuter et évaluer les résultats des actions conduites. **Les actes franco-espagnols** de cette journée ont été édités à 500 exemplaires en juillet 2008 et sont téléchargeables sur le site Internet indiqué ci-contre.

En février 2008, le Sméag a fait l'objet d'un audit de la bonne mise en œuvre du règlement (CE) 438/2001, réalisé par société Maproc pour le compte de l'autorité de gestion.. Le rapport final remis en novembre 2008 a conclu au respect du règlement. **En octobre 2008**, l'autorité de gestion a procédé à la **vérification de service fait**. Les résultats du rapport de visite sont renseignés dans le tableau ci dessous.

	Prévisionnel	Réalisé	
Sméag	1 137 485 €	1 112 000 €	98 %
Catalogne	764 836 €	388 000 €	51 %
Val d'Aran	123 424 €	163 856 €	132 %
Total	**2 047 698 €**	**1 663 856 €**	**81 %**

Dépenses éligibles après vérification du service fait (résultats provisoires, janvier 2009)

L'expérience et les pratiques acquises pendant ce projet ont été valorisées sous plusieurs formes et notamment dans **des travaux universitaires**.
Un étudiant en Master « Administration et droit des collectivités territoriales » a étudié entre avril et juillet 2008 **les apports** de la création d'une structure juridique telle que le **Groupement européen de coopération territoriale (G.E.C.T.)** pour la Garonne. Il est apparu que cette structure serait particulièrement intéressante pour des projets associant Sméag et États français et espagnol. En effet, aujourd'hui il est interdit (hors cadre G.E.C.T.) aux collectivités françaises de signer des conventions avec des États étrangers.

Le Sméag a présenté les acquis de son expérience lors **de séminaires et colloques** notamment à l'occasion de **la journée de lancement des programmes européens en Midi-Pyrénées, le 6 mai 2008** et aussi à **l'exposition internationale de Saragosse en juillet 2008.**

Exposition internationale de Saragosse

Les principaux sujets communs abordés en 2008

■ Soutien d'étiage de la Garonne

Au regard des objectifs réglementaires, la Garonne française est déficitaire à Valentine située à 40 km en aval de la frontière. Ce déficit est observé en **septembre** mais peut intervenir de la mi-août à octobre-novembre. Le Plan de gestion d'étiage de la Garonne recherche un volume de soutien d'étiage supplémentaire de 2 à 4 hm^3 en amont de Valentine, du côté espagnol, les ressources françaises étant déjà mobilisées.
Le volume recherché côté espagnol est de 4 hm^3 (garantis), soit un débit sollicité **jusqu'à 4m^3/s** (lissés sur 24 heures). **La période souhaitée** serait de la mi-août à fin-octobre et il serait préférable de procéder à une contractualisation pluriannuelle (5 ans par exemple). Ces **demandes ont été exposées** à la Confédération Hydrographique de l'Ebre lors d'une visite au Sméag **fin octobre 2008**, pour lesquelles une réponse est en attente pour 2009.

Éclusées hydroélectriques

L'exploitation des ouvrages hydroélectriques dans le Val d'Aran impacte de façon significative la Garonne française car elle se traduit par des **variations instantanées de débit (éclusées) importantes et fréquentes** à l'entrée de Plan d'Arem. Le rapport définitif de l'étude conduite sur l'impact des éclusées en Garonne a été présenté au comité de pilotage le 14 novembre 2008 (se reporter au chapitre 3.2.2). Concernant les éclusées de la Garonne espagnole, il est préconisé de :

- augmenter le débit réservé à Bossosts,
- réduire le gradient horaire à Pont du Roy,
- construire la station de mesure à Bossosts,
- augmenter la capacité du Plan d'Arem.

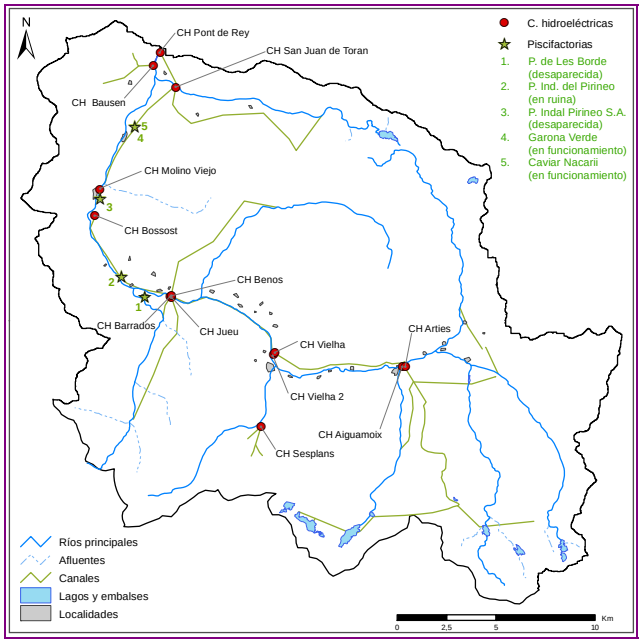

Hydroélectricités et pisciculturesur la Garonne aranaise

Les nouveaux enjeux en Garonne liés à **l'application de la Directive cadre européenne sur l'eau** conduisent à rechercher des solutions tant du côté français que du côté espagnol **pour améliorer le régime des débits en Garonne**.

L'Agence Catalane de l'eau et la Confédération Hydrographique de l'Ebre ont annoncé pour la **fin de l'année 2009** au moment de la validation des plan de gestion DCE, que serait connue la valeur de débit retenue à Bossosts et le coût économique de sa mise en œuvre. Il s'agira de s'assurer que les nouveaux débits répondent aux enjeux de démodulation des éclusées côté français.

3.4.2 – Échanges d'expériences et de bonnes pratiques en Europe du sud

Animation et coordination des échanges

La journée du 17 décembre 2007, clôture du projet transfrontalier sur la Garonne été le départ **de nouvelles collaborations pour le Sméag**.

Le **rapprochement à cette occasion avec la Confédération Hydrographique de l'Ebre (CHE)** a permis d'améliorer la connaissance mutuelle et de motiver la participation du Sméag à la Tribune de l'eau de **l'exposition internationale de Saragosse dans le cadre des journées organisées par la CHE**

A cette occasion, une délégation du Sméag (élus et techniciens) s'est rendu en Espagne pour :

- **participer à la Tribune de l'eau et échanger sur les modes de gestion de l'eau en France et en Espagne** : le directeur et le président du Sméag sont intervenus à deux tables rondes sur la gouvernance dans les organismes de bassins et en particulier pour les bassins transfrontaliers, les modes de gestion de l'eau en France et en Espagne ; Ce thème a aussi été abordé lors d'une rencontre avec une délégation d'élus à Graus en Aragon.

- **mieux connaître les chantiers de restauration conduits en France et en Espagne** : visite des chantiers de Fos et de Gensac-sur-Garonne conduits par le Sméag et visites des travaux conduits par nos partenaires de Navarre sur l'Arga et l'Aragon.

Un **info-Garonne spécial Saragosse** a été édité en décembre faisant le compte-rendu de ce voyage.

Délégation du Sméag en Aragon, juil. 2008

En octobre 2008, le Sméag a reçu à deux reprises la **CHE** :

- début octobre à l'occasion d'une **réunion sur le Sage Garonne**,
- fin octobre pour **une visite technique sur les actions de restauration** des écosystèmes conduites sur la Garonne.

A cette occasion, le Sméag a montré les actions qu'il conduit (Gensac-sur Garonne) mais aussi **accompagné la CHE à la rencontre des acteurs de Garonne** : visite du site du bras mort de Port Haut à Saint-Jory (31), du site de Mauvers à Grisolles (82), de l'île Lizoun à Cordes-Tolosane (82).

Il est prévu **en 2009 que le Sméag, à l'invitation de la CHE se rende sur le bassin de l'Ebre.**

En avril 2008, le Sméag est sollicité pour participer à un **projet de partenariat entre l'Espagne, le Portugal et la France**, dans le cadre du programme de l'objectif Coopération territoriale "Espace Sud-Ouest européen 2007-2013".

Ce projet intitulé Sud'Eau doit permettre dans la logique des politiques du Sméag de développer des actions locales en faveur de la Garonne, dans un contexte de coopération transnationale à l'échelle du Sud-Ouest européen (Sudoe).

Délégation de la Che sur la Garonne, oct. 2008

Il vise 3 grands objectifs :

- Identifier les bonnes pratiques de gestion de l'eau et des rivières (usage rationnel de l'eau ; gestion/restauration territoire fluvial ; participation) et structurer un réseau d'acteur dans le Sudoe,
- Expérimenter de nouvelles pratiques,
- Diffuser des guides de bonnes pratiques pour inciter des initiatives locales.

Le projet Sud'Eau

- 2009-2010
- Garonne en Midi-Pyrénées et Aquitaine
- Navarre (chef de file), Sméag, Agence de l'eau Adour-Garonne, Cantabrie, Catalogne, Portugal et Union européenne
- 1 600 000 € dont 75 % de Feder
- 6 composantes dont 1 sous responsabilité du Sméag (base de données des bonnes pratiques)

Le projet a été officiellement déposé auprès de l'autorité de gestion du programme le 2 juillet dernier et approuvé en 1ère phase d'instruction le 28 novembre. Suite à une modification des budgets du projet, **le résultat de la 2nde phase d'instruction doit être communiqué le 12 mars 2009**. Si le projet est approuvé il s'agira de conduire en 2009 les premières actions du projet.

Le projet TFE : Territoires fluviaux européens

- 2010-2013 (en cours de montage)
- Garonne débordante à l'aval de l'agglomération Toulouse (Blagnac-Grenades sur Garonne)
- Navarre (chef de file), Sméag, Agence de l'eau Adour-Garonne, Catalogne
- 1 500 000 € dont 65 % de Feder
- 2 grandes phases : planification et mise en œuvre de 2 ans chacune

Par ailleurs, les avancées conjointes du Sméag, de la Navarre et de la Catalogne, dans le cadre des divers projets menés ensemble motivent une volonté de continuer cette coopération en vue de la **mise en place d'un "territoire fluvial"** ou espace de mobilité admissible.
En 2009, il est prévu de construire ensemble un projet dont l'objectif serait la **mise en œuvre conjointe des 3 directives européennes** (Habitats, Cadre sur l'eau et prévention des inondations) par la mise en place du « territoire fluvial ». **Il doit être déposé auprès du programme Interreg IVA fin mars 2009**. Une délibération du comité syndical en ce sens a été prise en décembre.

Échanges d'expériences entre le fleuve Garonne et la rivière Aragon

Ce projet de partenariat entre le Sméag et la Navarre avait pour objectif la **conduite d'actions visant à améliorer la qualité des écosystèmes fluviaux sur deux cours d'eau pyrénéens la Garonne et la rivière Aragon**.

Le projet GIRE

- 2006-2008
- Val d'Aran à l'Ariège : 150 km de Garonne
- Navarre (chef de file), Sméag, Agence de l'eau Adour-Garonne, Cantabrie,
- 1 360 000 € dont 50 % de Feder ; 300 000 € réalisé à 76 % par le Sméag
- 2 grandes composantes : actions de restauration sur l'Aragon e la Garonne ; échanges d'expériences.
- www.interreg-gire.eu

A ce titre, concernant la Garonne, il s'agissait d'une part de conduire une **mise en œuvre cohérente de la Directive Habitats** sur le site Garonne en lien avec les autres sites Natura 2000 influençant l'espace Garonne ; d'autre part de mettre en place des **expériences pilotes de restauration de l'écosystème fluvial**. Pendant toute la durée du projet, des séminaires techniques ont été organisés afin de **partager les connaissances et expériences**.

■ Coordination – Communication

L'année 2008 a été l'année de clôture du projet. Il y a eu l'organisation du séminaire final à Pampelune intitulé « biodiversité er restauration des rivières » : à cette occasion le Sméag a présenté la démarche qu'il mène en tant qu'animateur du Docob Natura 2000 mais aussi les travaux menés dans le cadre du projet à Gensac-sur-Garonne.

Les partenaires ont remis le rapport final au programme Interreg IIIA en octobre 2008.

Enfin une plaquette et un cédérom ont été réalisés pour présenter les résultats du projet.

En 2009, il s'agira de procéder à la clôture budgétaire du projet (solde des recettes dont le Feder) et de diffuser la plaquette et le céderom.

Séminaire de clôture du projet Gire, sept. 2008

Mise en œuvre de la Directive « Habitats »

Ce projet a aussi permis la traduction en espagnol du diagnostic du docob « Garonne amont » et en langue française du diagnostic du plan de gestion Natura du site de Basih Aran (val d'Aran).
En 2009, une diffusion des documents sera effectuée préalablement à la mise en place d'une concertation en vue de la gestion de ces sites.

Mise en œuvre de chantiers pilotes de restauration du fleuve

Après l'analyse d'une dizaine de sites, le site d'intervention identifié par le Sméag présentait un atterrissement en aval du barrage de Labrioulette sur la commune de Gensac-sur-Garonne (31). Les travaux réalisés ont permis le traitement de l'atterrissement la reconstitution d'une ripisylve, la création d'une zone humide de type mégaphorbiaie et la création de chenaux de crues (se reporter au chapitre 3.3.3).

3.5 – LES ACTIONS DE COMMUNICATION

3.5.1 - La communication générale

Le montant total des dépenses de communication générale de l'établissement en 2008 s'est élevé à 222 064 €.

Ces actions se sont effectuées pour certaines d'entre elles avec l'assistance d'un Cabinet de communication et de relations publiques dans le cadre d'un marché. L'impression et le routage de toutes les publications sont également intégrés dans le budget communication.

Le travail réalisé en interne a consisté à assurer :

- La diffusion de communiqués de presse (étude de propagation d'une nappe de pollution, Chantier pilote de Gensac-sur-Garonne, lâcher d'esturgeons …).
- La mise à jour du site Internet www.eptb-garonne.fr sur de nombreux thèmes « soutien d'étiage, Natura 2000, SAGE, poissons migrateurs, coopération transfrontalière … ».
- Le suivi des différentes publications spécifiques à chaque opération,
- L'organisation de manifestations comme la journée mondiale des zones humides, les journées Nature de Midi-Pyrénées,
- La réalisation de panneaux photographiques sur les différents paysages garonnais, pouvant être utilisés pour une exposition itinérante.
- La réalisation de posters de la Garonne dans les six départements pour les élus du Sméag.
- L'aide à la réalisation de plaquette d'information ou de panneaux pour les actions spécifiques du Sméag.

Les principales actions engagées ou effectuées en 2008 sont :

- Réalisation et diffusion de **la lettre d'information Info-Garonne** :
  - **Le numéro 15** de notre lettre d'information intitulé « Natura 2000 : un réseau pour préserver le patrimoine écologique de la Garonne» présente l'intérêt de la démarche et l'avancement de l'étude des inventaires confiée au Sméag.
  - **Le numéro 16** intitulé « La Garonne et ses poissons grands migrateurs » porte sur l'état des lieux et les programmes d'actions en cours, avec un zoom sur les acteurs nationaux et locaux et partenaires de cette action.
  - **Un détachable du numéro 16** « Spécial Saragosse » exprime tout l'intérêt de notre coopération transfrontalière pour une meilleure gestion des fleuves et rivières du grand Sud Ouest.

- Réalisation et diffusion de **l'Agenda 2009 de la Garonne** qui s'inscrit dans la continuité des précédents. Après deux agendas consacrés à la faune et la flore de Garonne, celui-ci permet de compléter la connaissance de ce fleuve en permanente évolution afin que chacun prenne conscience de sa richesse mais aussi de la vulnérabilité de son bassin. Il a également fait l'objet d'une diffusion couplée avec un poster de la Garonne.

- **Réalisation du site interactif « Promenade dans la vallée de la Garonne ».** L'objectif de ces travaux a été de mettre en valeur la diversité des paysages et du patrimoine garonnais en s'appuyant sur les unités et sous unités définies dans l'étude paysagère portée par le Sméag. Il est accessible sur le site Internet du Sméag.

- **Refonte de la photothèque,** en cours depuis le milieu de l'année 2008. Elle sera mise en ligne à la fin du premier trimestre 2009. Déjà 2 000 photographies des paysages de Garonne mais aussi des réunions techniques ont été sélectionnées et indexées sous forme de planches contact, d'image plein écran permettant à l'internaute de consulter cette banque d'images régulièrement remise à jour, d'effectuer des recherches multicritères et sélectionner les visuels avec téléchargement possible. La mise en ligne est prévue d'ici la fin du premier trimestre 2009.

3.5.2- Le système d'information géographique et la gestion des données

Jusqu'en 2008, le Sméag faisait appel à des prestations extérieures pour la gestion des données et la production de cartes. L'embauche d'un géomaticien en août 2008 a permis une réappropriation en interne des informations, pour une meilleure valorisation.

Deux grandes actions sont menées :

- **Faciliter l'utilisation des données** techniques par les chargés de mission du syndicat et les partenaires, pour faciliter l'instruction des dossiers.
- **Valoriser la connaissance** du Sméag sur la Garonne auprès du plus grand nombre d'acteurs, pour faciliter les démarches de concertation.

Le dernier semestre 2008 a été l'occasion de participer à l'avancement des dossiers, et de proposer des produits et des outils pour faciliter le travail des chargés de mission :

- **Sage Garonne, état des lieux** : Un recueil des données a été initié dans le cadre de l'état des lieux. Des organismes producteurs ont été contactés pour le partage des données.
- **Sage Garonne, concertation** : Une cartographie des enjeux a été produite pour recueillir l'avis des acteurs lors de réunions publiques.
- **Milieux naturels** : La cartographie des habitats, produite pour Natura 2000, a été intégrée et utilisée en différentes occasions pour le document d'objectif, et pour l'animation autour des zones humides. Des tests ont été faits pour un accès à la cartographie par les chargés de mission.
- **Gestion de la ressource** : La lettre d'information n°1 du Plan de Gestion d'Etiage a été mise en forme. Si cette action n'a pas de lien direct avec la cartographie, elle participe à la mission de valorisation de la connaissance.
- **Poissons migrateurs** : Deux cartes synthétiques ont été produites pour l'Info Garonne n°16. L'article sur la Garonne de Wikipédia, complété par le Sméag, en reprend une.
- **Espace FTP (File Transfert Protocol)** : Pour faciliter le partage de ressources avec les partenaires, un espace Internet d'échange de fichiers a été mis en œuvre.

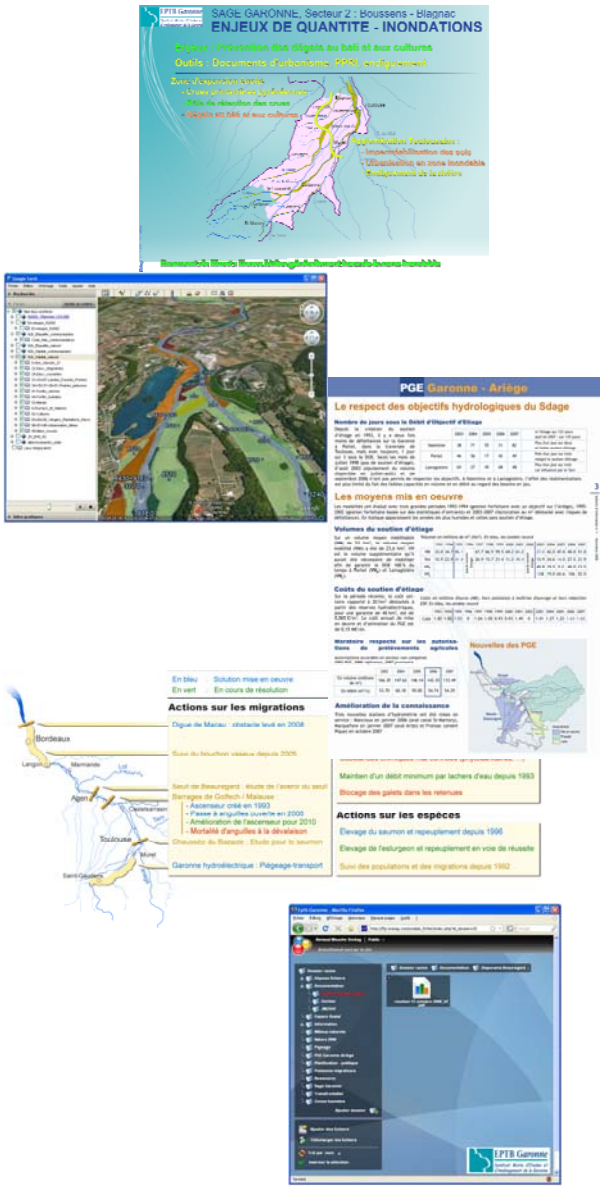

Perspectives pour 2009 :

Quatre axes orienteront les actions du Système d'Information Géographique en 2009 :

- **Concevoir et développer des outils pour les chargés de mission** : Dans la suite des premières opérations, une étude des besoins et des propositions d'outils cartographiques seront réalisés. Le Sméag devrait gagner en réactivité et en pertinence.
- **Concevoir des outils Internet pour les acteurs de Garonne** : Pour promouvoir la gestion coordonnée de la Garonne, et valoriser la connaissance du Sméag, des synthèses techniques thématiques seront disponibles pour les élus et techniciens de l'environnement, de l'agriculture et de l'urbanisme. Un prototype sera réalisé avec l'Agence de l'Eau en 2009.
- **Formaliser des partenariats** : Le Sméag représente les Eptb auprès du Système d'Information sur l'Eau national dirigé par l'Onema. Cette opération est importante pour la prise en compte de nos besoins locaux dans les orientations nationales. Des partenariats avec les collectivités, l'Agence de l'Eau et les Diren seront développés sur la Garonne.
- **Participer aux actions du syndicat** : Les actions du Sméag seront facilitées par la production de cartes et la mise en forme de documents utilisés pour l'expertise et la communication.

LEXIQUE

CHE : Confédération hydrographique de l'Ebre

CLE : Commission locale de l'eau

DOE : débit d'objectif d'étiage

GIRE : Gestion intégrée des rivières européennes

PGE : Plan de gestion d'étiages

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDE : Schéma directeur d'entretien

SUDOE : Sud-Ouest européen

TFE : Territoires fluviaux européens

Crédits photo du document : Didier Taillefer, Smeag

EPTB Garonne
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

Membre de l'Association française des Etablissements publics territoriaux de bassin
Membre de la Mission opérationnelle transfrontalière

61 rue Pierre Cazeneuve, 31200 toulouse
Tel : 05-62-72-76-00 - smeag@eptb-garonne.fr

www.eptb-garonne.fr / www.garona-i-garonne.com / www.lagaronne.com